



## Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029

[Adopté le 17 janvier 2023 – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2023]

Préparé par :

**STRATZER**

En collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	vi
Liste des acronymes.....	vii
Équipe de réalisation .....	viii
Avant-propos.....	ix
<b>1. Description du territoire d’application .....</b>	<b>11</b>
<b>1.1 Portrait géographique et démographique.....</b>	<b>11</b>
<b>1.2 Profil socio-économique .....</b>	<b>14</b>
1.2.1 Répartition des unités d'occupation.....	14
1.2.2 Scolarité et revenus.....	16
1.2.3 Secteurs d'activités économiques.....	16
<b>2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>18</b>
<b>2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>18</b>
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités.....	18
2.1.2 Ententes intermunicipales .....	19
<b>2.2 Réglementation municipale.....</b>	<b>20</b>
<b>3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC.....</b>	<b>21</b>
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables .....	21
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques .....	22
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique.....	22
3.1.4 Centre de transfert.....	23
3.1.5 Écocentres.....	23
3.1.6 Centres de tri de résidus de CRD .....	24
3.1.7 Centre de traitement des boues de fosses septiques .....	24
3.1.8 Installations de gestion des boues de stations d'épuration .....	24
3.1.9 Autres installations .....	25
<b>3.2 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>25</b>
<b>4. Gestion actuelle des matières résiduelles.....</b>	<b>27</b>

4.1	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place.....	27
4.2	Modes de collecte et d'apport volontaire .....	27
4.2.1	Gestion des matières recyclables.....	27
4.2.2	Gestion des déchets.....	30
4.2.3	Gestion des matières organiques .....	30
4.2.4	Gestion des boues.....	30
4.2.5	Gestion des encombrants.....	31
4.2.6	Résidus de CRD.....	31
4.2.7	Autres programmes de gestion .....	31
4.3	Réduction à la source .....	31
4.4	Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles en 2019	32
5.	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire .....	34
5.1	Bilan global de l'inventaire.....	34
5.1.1	Portrait de 2019.....	34
5.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR .....	36
5.2	Secteur résidentiel .....	40
5.2.1	Résultats de l'inventaire .....	41
5.3	Secteur ICI.....	44
5.4	Secteur CRD.....	47
5.5	Éléments méthodologiques et précisions.....	49
6.	Diagnostic territorial .....	52
6.1	Bilan du précédent PGMR.....	52
6.2	Orientations et objectifs nationaux.....	54
6.3	Problématiques et enjeux régionaux .....	55
6.3.1	Constats sur le territoire de la MRC .....	55
6.3.2	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	57
6.3.3	Droit de regard .....	57
6.4	Orientations et objectifs de la MRC .....	58
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019) .....	58
6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	59
7.	Plan d'action 2023-2029 .....	59

7.1 Échéancier et objectifs.....	60
7.2 Présentation des mesures et des estimations budgétaires.....	60
7.3 Gouvernance et échéancier de mise en œuvre .....	70
7.4 Cadre financier .....	70
7.1.1 Estimation des coûts.....	71
7.1.2 Estimation des revenus .....	72
7.5 Surveillance et suivi du PGMR .....	72
Annexe 1 – Sources d’information .....	74
Annexe 2 – Portrait géographique et démographique de la MRC .....	77
Annexe 3 – Ententes intermunicipales.....	80
Annexe 4 – Contrats de collecte, de transport et d’élimination.....	83
Annexe 5 – Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs .....	84
Annexe 6 – Résultats détaillés de l’inventaire (outil).....	86
Annexe 7 – Plan d’action du pgmr de la MRC de La Haute-Gaspésie.....	95
Annexe 8 – Synthèse des coûts associés à la mise en œuvre des mesures du Plan d’action.....	112
Annexe 9 : Revenus estimés en gestion des matières résiduelles .....	114

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023 .....	ix
Tableau 2 : Population des municipalités .....	12
Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC de La Haute-Gaspésie en 2019.....	14
Tableau 4 : Répartition des unités d'occupation de la MRC de La Haute-Gaspésie en 2019.....	15
Tableau 5 : Principaux ICI sur le territoire .....	17
Tableau 6 : Partage des responsabilités en GMR.....	19
Tableau 7 : Description des ententes intermunicipales .....	20
Tableau 8 : Règlements de la MRC et des municipalités liés à la GMR.....	20
Tableau 9 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC .....	22
Tableau 10 : Centres de valorisation des matières organiques pouvant desservir la MRC .....	22
Tableau 11 : Lieux d'enfouissement technique pouvant desservir de la MRC .....	22
Tableau 12 : Centre de transfert sur le territoire.....	23
Tableau 13: Écocentres sur le territoire .....	23
Tableau 14 : Centre de tri de résidus de CRD desservant la MRC.....	24
Tableau 15: Site de traitement des boues de fosses septiques desservant la MRC .....	24
Tableau 16 : Installations de gestion des boues d'épuration de la MRC (2019) .....	24
Tableau 17 : Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	25
Tableau 18 : Répartition des intervenants en GMR dans la région .....	26
Tableau 19: Fréquence de collecte et nombre d'unités desservies.....	28
Tableau 20 : Répartition des ICI collectés par municipalité (déchets et matières recyclables) .....	29
Tableau 21 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI .....	31
Tableau 22 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles	33
Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC par secteur (2019) .....	34
Tableau 24 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC (2019) .....	35
Tableau 25 : Génération de matières résiduelles en 2014 et 2019 .....	37
Tableau 26 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an) .....	39
Tableau 27 : Taux de mise en valeur global de la MRC par matière en 2014 et en 2019 .....	40
Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2019.....	41
Tableau 29 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés.....	42

Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI .....	45
Tableau 31 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD .....	48
Tableau 32 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées .....	50
Tableau 33: Points saillants du plan d'action applicable à la période 2016-2020 .....	52
Tableau 34: Forces en faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles .....	55
Tableau 35: Opportunités et menaces touchant le système actuel de GMR .....	56
Tableau 36: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action .....	58
Tableau 37: Orientations et objectifs du Plan d'action 2023-2029 du PGMR .....	59
Tableau 38: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale .....	60
Tableau 39: Mesures et coûts du Plan d'action 2023-2029 .....	62
Tableau 40: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR .....	70
Tableau 41: Sommaire des estimés de coûts annuels de mise en oeuvre .....	71
Tableau 42: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles .....	72
Tableau 43: Taille des ménages des municipalités de la MRC .....	77
Tableau 44: Évolution démographique 2016-2041 .....	77
Tableau 45: Revenu annuel des ménages .....	78
Tableau 46 : Indicateurs économiques .....	79
Tableau 47: Principaux termes de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides .....	80
Tableau 48: Principaux termes de l'entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques .....	81
Tableau 49: Contrats de collecte, de transport et d'élimination des déchets en vigueur .....	83
Tableau 50 : Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ....	84

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : MRC de La Haute-Gaspésie et MRC environnantes .....	11
Figure 2: Les municipalités et les TNO .....	12
Figure 3 : Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC .....	21
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019) .....	35
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées .....	36
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur de la MRC (kg/hab) .....	38
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019 .....	39
Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées .....	42
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération .....	43
Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	43
Figure 11 : Répartition des boues municipales.....	44
Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur des ICI .....	46
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées.....	47
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées .....	47
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD .....	48
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD .....	49
Figure 17: : Tranches d'âge de la population .....	77
Figure 18: : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus .....	78
Figure 19: Revenus annuels des ménages de la MRC et du Québec .....	79

## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
hab	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
M \$	Millions de dollars canadiens
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MO	Matière organique
MRC	Municipalité régionale de comté
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective des matières recyclables
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RITMR GASPÉSIE	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
t mh	Tonnes de matières humides



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### **STRATZER**

Sandra Messih, directrice des opérations

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Alpha Oumou N. Diallo, coordonnatrice

Ian Chartrand, conseiller technique

Saad Houmine, professionnel

Félicia St-Pierre, professionnelle

### **MRC de La Haute-Gaspésie**

Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint

David Brodeur-Brodeur, coordonnateur à l'environnement

David Castonguay, coordonnateur, Gestion des eaux, ville de Sainte-Anne-des-Monts

## AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. À cette fin, les municipalités régionales (incluant les MRC) doivent adopter, par résolution, un projet de PGMR révisé au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur PGMR (LQE, al. 53.23). Dans le cas de la MRC de La Haute-Gaspésie, le cinquième anniversaire correspondrait à la date du 2 avril 2022. C'est après l'adoption de cette résolution que la MRC soumet son projet de PGMR révisé à une consultation publique.

Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets et de la gestion des matières organiques.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières recyclables de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

CATÉGORIES	MATIÈRES RÉSIDUELLES	OBJECTIFS
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
<b>Matières organiques</b>	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés ou valorisés à 70%
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du plan d'action du PGMR, d'identifier des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du plan d'action de ce PGMR, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les catégories de matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues, de même que celles dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit principalement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. C'est pourquoi la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée.

# 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section présente une synthèse des principales caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques de la MRC de La Haute-Gaspésie. On y retrouve notamment des informations concernant l'organisation administrative du territoire, la scolarité de la population et les principaux secteurs économiques de la MRC.

## 1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

La MRC de La Haute-Gaspésie se retrouve dans la portion est du territoire québécois. Elle fait partie de la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, elle est bordée par les MRC de La Matanie, de La Côte-de-Gaspé et de Bonaventure. À partir de cette dernière, la MRC de La Haute-Gaspésie est accessible du côté sud par la route 299, puis du côté nord par la route 132.

La MRC s'étend sur près de 138 km et couvre un grand territoire de 5 127 km<sup>2</sup> dont la plus grande partie, 3 606 km<sup>2</sup>, se trouve dans les territoires non organisés (TNO, c'est-à-dire exempts de la gestion des municipalités). Les forêts couvrent 91 % de ce territoire. Les rives du Golfe Saint-Laurent de même que les monts Albert, Chic-Chocs, Jacques-Cartier et McGerrigle font partie de l'environnement unique de la MRC de La Haute-Gaspésie. Comme l'indique le Schéma d'aménagement, le territoire compte également plusieurs rivières à saumons. Enfin, la position géographique de la MRC lui confère un statut particulier du point de vue touristique, puisqu'elle se situe à l'entrée nord de la péninsule gaspésienne.

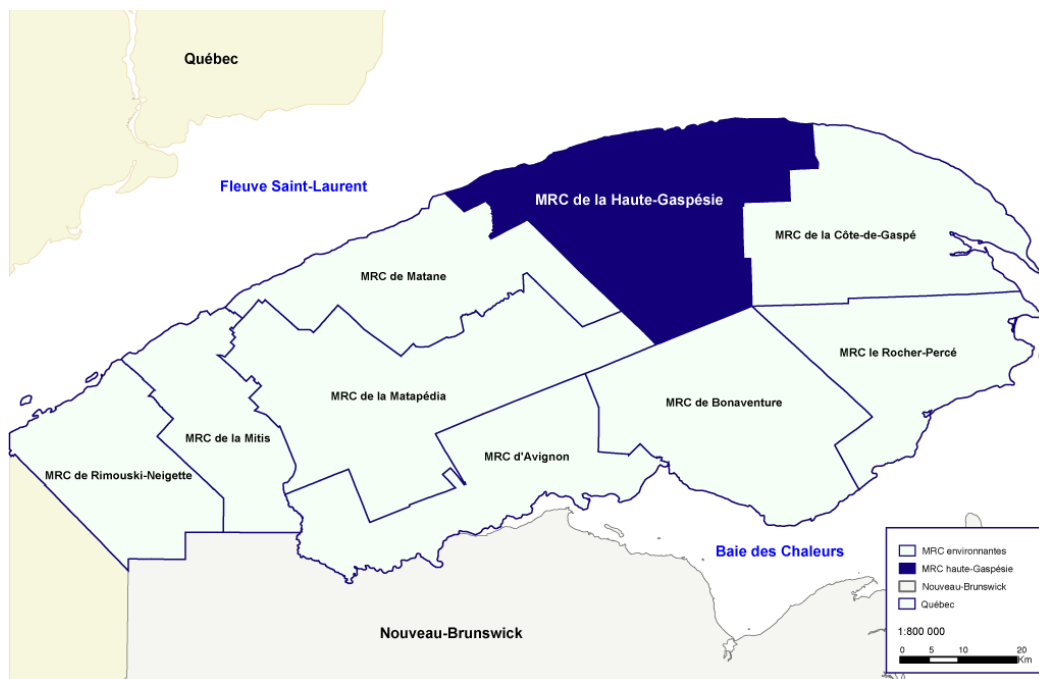


Figure 1 : MRC de La Haute-Gaspésie et MRC environnantes

Pour les fins de ce PGMR, il importe de préciser que le schéma d'aménagement de développement (SAD) de la MRC en vigueur en ce moment ne prévoit pas d'orientations concernant la gestion des matières résiduelles.

### Organisation administrative du territoire

Les huit municipalités de la MRC longent le golfe du Saint-Laurent, tandis que les TNO, faiblement habités, couvrent l'arrière-pays. Pour les fins de ce PGMR, le TNO Coulée-des-Adolphe n'est pas considéré, car ce territoire ne compte aucun habitant.

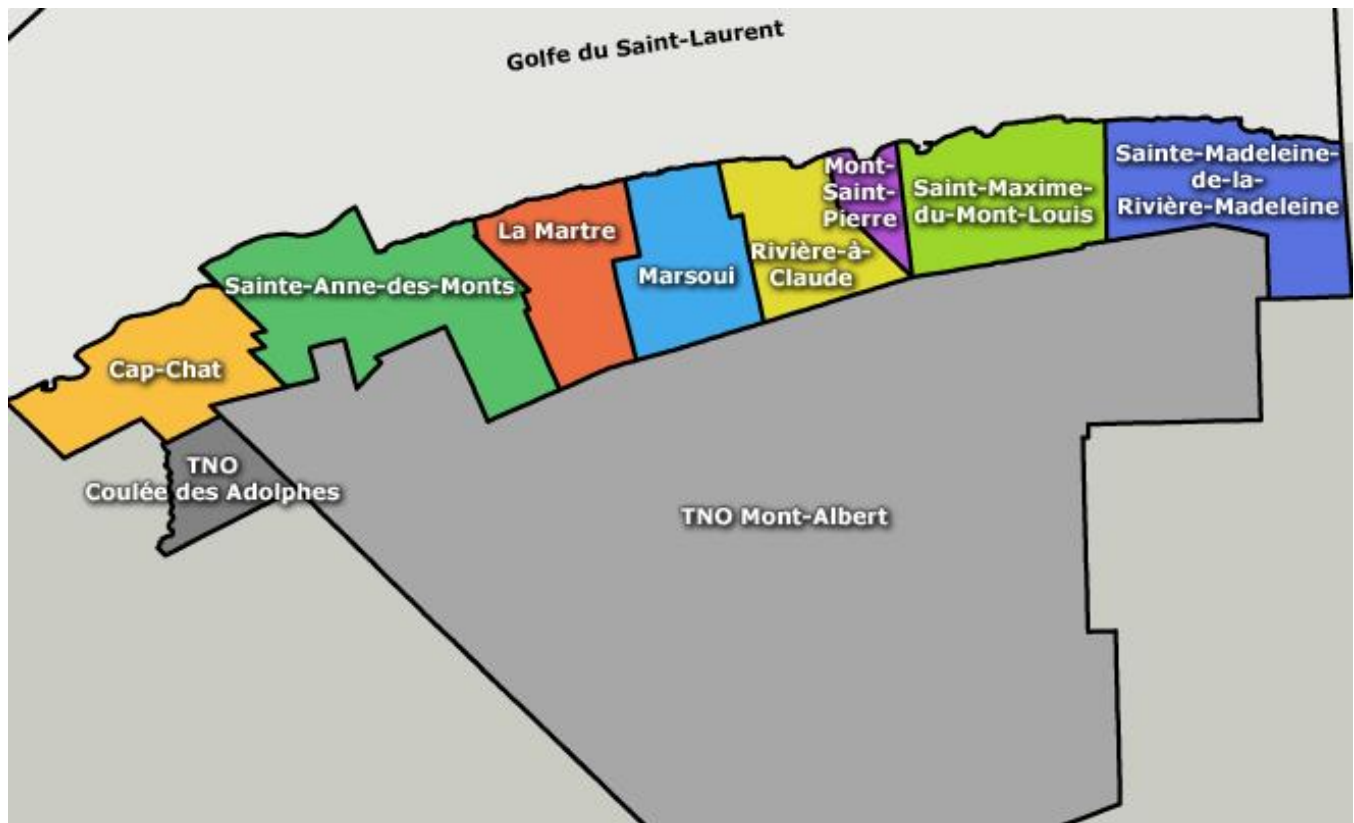


Figure 2: Les municipalités et les TNO

Le Tableau 2 illustre le poids démographique des villes de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat, qui constituent près de 80% de la population de la MRC.

Tableau 2 : Population des municipalités

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>1</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2019	Proportion	km <sup>2</sup>	Proportion	
Cap-Chat	Ville	2 327	21 %	181	4 %	13
La Martre	Municipalité	216	2 %	178	4 %	1
Marsoui	Village	273	3 %	177	4 %	2

<sup>1</sup> Décret de population du MAMH, 2019.

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>1</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2019	Proportion	km <sup>2</sup>	Proportion	
Mont-Saint-Pierre	Village	162	2 %	52	1 %	3
Rivière-à-Claude	Municipalité	125	1 %	156	3 %	1
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Municipalité	1 088	10 %	230	5 %	5
Sainte-Anne-des-Monts	Ville	6 273	58 %	265	5 %	24
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Municipalité	277	3 %	261	5 %	1
TNO Mont-Albert	Territoire non organisé	192	2 %	3 465	69 %	0,05
TNO Coulée-des-Adolphes	Territoire non organisé	0	0 %	87	2 %	0
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>	<b>MRC</b>	<b>10 933</b>	<b>100 %</b>	<b>5 052 km<sup>2</sup></b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>

### Répartition de la population

Ce sont huit municipalités et deux TNO qui partagent le territoire de la MRC. Ainsi, la population de la MRC est de 10 933 habitants, soit une diminution progressive de la population de 9,6% entre 2011 et 2019. D'ailleurs, le territoire est caractérisé par une densité moyenne de 2 habitants/km<sup>2</sup> en 2019. Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un déclin démographique de l'ordre de 12% touchera la MRC pour la période 2021-2041 (voir le Tableau 44 à l'ANNEXE 2). Pour les fins de ce PGMR, il faut tenir compte de la décroissance de la population à l'égard des prévisions de quantités de matières générées ainsi que la capacité de traitement des installations desservant le territoire de la MRC.

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines. Le Tableau 3 montre ce calcul:

Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC de La Haute-Gaspésie en 2019

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab/km <sup>2</sup> )
	Permanente	Saisonnnière	Saisonnnière équivalente	Équivalente	
Cap-Chat	2 327	432	216	2 543	14
La Martre	216	126	68	284	2
Marsoui	273	51	26	299	2
Mont-Saint- Pierre	162	38	19	181	4
Rivière-à- Claude	125	62	31	156	1
Saint-Maxime- du-Mont-Louis	1 088	150	75	1 163	5
Sainte-Anne- des-Monts	6 273	368	184	6 457	24
Sainte- Madeleine-de- la-Rivière- Madeleine	274	170	85	359	1
TNO Mont- Albert	192	253	127	319	0,1
<b>MRC de La Haute- Gaspésie</b>	<b>10 933</b>	<b>1 650</b>	<b>825</b>	<b>11 758</b>	<b>2</b>

## 1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un portrait des principaux types d'unités d'occupation dans la MRC est présenté dans cette section. De plus, on peut y trouver certaines caractéristiques socioéconomiques de la population. Enfin, cette section comprend une description des principaux secteurs propulsant le développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### 1.2.1 Répartition des unités d'occupation

Le nombre d'unités d'occupation résidentielles, ou de logements, a augmenté de 4,2%, entre 2013 et 2019, pour s'établir à 6 556. Plus précisément, les logements unifamiliaux représentent 67% de l'ensemble, une diminution apparente par rapport à 2014, alors qu'ils constituaient 73% de l'ensemble des unités résidentielles. Par ailleurs, les unités d'occupation saisonnière composent 11% de l'ensemble des logements, soit un taux moins élevé qu'en 2014 (14%). Les deux catégories de multilogements (2 à

9 unités; 10 unités et plus) ont cru de façon fulgurante, passant de 8 à 22% entre 2014 et 2019. L'importance de cet écart est possiblement dû à une différence dans le mode de calcul. Ainsi, l'ensemble des variations entre les années 2014 et 2019 doivent être interprétées avec précaution.

Le Tableau 4 présente le nombre d'unités d'occupation par municipalité en 2019.

Tableau 4 : Répartition des unités d'occupation de la MRC de La Haute-Gaspésie en 2019

MUNICIPALITÉ ou TNO	Unités d'occupation					TOTAL
	Unifamiliale	Multilogements (2 à 9 unités)	Multilogements (10 unités et +)	SOUS-TOTAL Résidentiel permanent	Résidences saisonnnières	
Cap-Chat	942	254	20	1216	196	1 412
La Martre	122	7	0	129	57	186
Marsoui	151	6	0	157	23	180
Mont-Saint- Pierre	112	14	0	126	17	143
Rivière-à- Claude	97	4	0	101	28	129
Saint- Maxime- du-Mont- Louis	466	85	10	561	68	629
Sainte- Anne-des- Monts	2 193	780	231	3204	167	3371
Sainte- Madeleine	205	16	0	221	77	298
TNO Mont- Albert	89	4	0	93	115	208
<b>MRC de La Haute- Gaspésie</b>	<b>4 377</b>	<b>1170</b>	<b>261</b>	<b>5 808</b>	<b>748</b>	<b>6 556</b>



### 1.2.2 Scolarité et revenus

Le taux de diplomation de la population des 15 ans et plus a connu une progression de près de 5% entre 2011 et 2016, selon Statistique Canada. À cet effet, une majorité de la population, soit 62%, détient au moins l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires. Bien qu'une augmentation de 1,4% des diplômes universitaires est observée, la MRC de La Haute-Gaspésie demeure en-deçà de la moyenne québécoise (18 %). L'absence d'institutions d'enseignement post-secondaires à proximité ainsi que la disponibilité d'emplois non spécialisés dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation des ressources peuvent expliquer cet écart.

Pour ce qui est des revenus, la catégorie des ménages gagnant moins de 20 000\$ ne représente plus que 18 % de l'ensemble en 2016, comparativement à 39 % en 2011. À l'autre bout du spectre, la proportion des ménages gagnant entre 60 000\$ et 100 000\$ a considérablement augmenté, passant de 5 % à 23 % entre 2011 et 2016. Une partie de cette variation peut s'expliquer par l'indice des prix à la consommation et son incidence sur les revenus; en effet, cet indice a cru de 7,5% durant le quinquennat 2011-2016 (Banque du Canada, 2021).

### 1.2.3 Secteurs d'activités économiques

L'activité économique se manifeste dans plusieurs secteurs d'activités économiques de la MRC de La Haute-Gaspésie. D'après les données de Statistiques Canada, le secteur de la vente et des services, de même que la santé, des services sociaux et de l'enseignement offrent le plus grand nombre d'emplois dans la MRC. Le secteur des métiers, du transport et la machinerie arrive au deuxième rang du nombre d'emplois créés. De son côté, le secteur des ressources naturelles, incluant l'agriculture, génère relativement peu d'emplois, mais joue un rôle important pour l'autonomie alimentaire et l'occupation du territoire.

#### Secteur agricole

D'après le Plan de développement de la zone agricole (2018), les entreprises agricoles occupent 89 km<sup>2</sup>, ou 6 % de la superficie des huit municipalités. Il s'agit de 19 entreprises générant plus de 2 M \$ en revenus annuels<sup>2</sup>. La municipalité de Cap-Chat, à elle seule, regroupe huit entreprises agricoles.

La production animalière constituait la vocation principale de six entreprises en 2017; il s'agit d'un déclin par rapport aux douze productions animalières en opération en 2012, bien que les revenus globaux générés aient peu diminué. Quant aux productions végétales (excluant l'acériculture), cinq entreprises s'y consacrent; elles génèrent 248 000 \$ en revenus en 2017. Il s'agit principalement de cultures de céréales et d'aménagement forestier.

#### Secteur acéricole

La production acéricole est l'activité principale de cinq entreprises en 2017. Celles-ci ont accaparé plus de la moitié des revenus de l'ensemble des productions agricoles, soit 1,1 M \$. Les activités acéricoles ont principalement lieu sur les terres publiques, couvrant 646 hectares de forêt. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui gère les forêts publiques, a également émis 27 permis

---

<sup>2</sup> Les entreprises générant moins de 5000\$ de revenus agricoles par année ne sont pas considérées comme des entreprises agricoles par le MAPAQ.

d'acériculture artisanale : il s'agit d'érablières comptant moins de 2000 entailles et dont le produit n'est pas commercialisé.

### Autres secteurs d'activités

La majorité des grands employeurs de la MRC, plus précisément cinq d'entre les neuf, sont des d'institutions publiques offrant des services médicaux ou éducatifs. Les quatre autres ICI sont du secteur industriel ou commercial; leurs activités sont toutefois variées, allant du domaine hôtelier à la fabrication d'asphalte.

Tableau 5 : Principaux ICI sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Hôpital	Sainte-Anne-des-Monts	Hôpital général	200 à 499
Les Entreprises Mont Sterling Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	Fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés	100 à 199
SÉPAQ-Parc national de la Gaspésie	TNO Mont-Albert	Chalets et hôtellerie	100 à 199
Centre d'hébergement de Cap-Chat	Cap-Chat	Soins pour personnes âgées	100 à 199
Entre-Tiens de la Haute-Gaspésie/Corporation d'aide à domicile	Sainte-Anne-des-Monts	Services aux personnes âgées ou à celles ayant une incapacité	100 à 199
Autobus des Monts	Sainte-Anne-des-Monts	Transport scolaire et transport d'employés	50 à 99
École Gabriel-Le-Courtois	Sainte-Anne-des-Monts	École secondaire	50 à 99
Métro	Sainte-Anne-des-Monts	Supermarché	50 à 99
Point de service de La MRC de La Haute-Gaspésie	Sainte-Anne-des-Monts	Services aux personnes âgées	50 à 99

## 2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section présente la répartition des compétences de la MRC et des municipalités en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. On y retrouve aussi une synthèse des règlements municipaux portant sur la GMR.

### 2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au palier de gouvernement municipal assumant diverses responsabilités en gestion des matières résiduelles. En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles relève des municipalités locales qui peuvent en confier l'exploitation à une personne, un organisme ou une entreprise<sup>3</sup>.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, dont les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties<sup>4</sup>. À cet égard, la MRC de La Haute-Gaspésie a déclaré sa compétence pour la plupart des volets de la GMR.

#### 2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le Tableau 6 illustre la répartition des responsabilités en GMR entre la MRC de La Haute-Gaspésie et les municipalités qui en font partie. Toutes les responsabilités reviennent à la MRC, à deux exceptions près : les boues de fosses septiques sont gérées par chaque municipalité, tandis que les boues de stations d'épuration sont gérées par les cinq municipalités qui en sont propriétaires.

---

<sup>3</sup> *Loi sur les compétences municipales*, art. 34.

<sup>4</sup> MAMH, 2010. Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles.

Tableau 6 : Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	MRC de La Haute-Gaspésie	Cap-Chat	La Martre	Marsoui	Mont-Saint-Pierre	Rivière-à-Claude	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Madeleine
Mesures d'ISÉ	X								
<b>Déchets</b>									
Planification	X								
Collecte et transport	X								
Élimination	X								
<b>Matières recyclables</b>									
Planification	X								
Collecte et transport	X								
Tri et conditionnement	X								
<b>Matières organiques</b>									
Planification	X								
Collecte et transport	X								
Traitement	X								
<b>Écocentres</b>									
Planification	X								
Traitement	X								
<b>Boues de stations d'épuration</b>									
Planification				X	X		X	X	
Vidange				X	X		X	X	
Traitement				X	X		X	X	
<b>Boues de fosses septiques</b>									
Planification		X	X	X	X	X	X	X	X
Vidange		X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement		X	X	X	X	X	X	X	X

### 2.1.2 Ententes intermunicipales

Les deux principales ententes intermunicipales sont simplifiées dans le tableau qui suit. Celles-ci sont davantage détaillées à l'Annexe 3 (Tableau 47 et Tableau 48).

Tableau 7 : Description des ententes intermunicipales

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC de La Haute-Gaspésie	Ville de Matane	Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides (lieu d'enfouissement)	2020-2025
MRC de La Haute-Gaspésie	Ville de Matane et neuf municipalités de la MRC de La Matanie	Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques	2022-2042

## 2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun règlement au sujet de la GMR n'a été adopté depuis la mise en vigueur du dernier PGMR en 2017. À ce sujet, les règlements actuels en GMR ne sont que des actes normatifs ayant pour but d'établir une tarification des services de collecte, de transport et de traitement. Par conséquent, les activités reliées à la GMR sont principalement encadrées par les règlements provinciaux comme le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Tableau 8 : Règlements de la MRC et des municipalités liés à la GMR

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR
MRC de La Haute-Gaspésie	2016-334	Création d'un fonds vert : financement d'initiatives en environnement avec les revenus des écocentres	2016
MRC de La Haute-Gaspésie	2022-401	Fonctionnement des écocentres	2022
MRC de La Haute-Gaspésie	2022-402	Tarification des ICI aux écocentres	2022
MRC de La Haute-Gaspésie	2015-327 TNO	Gestion des déchets, des matières recyclables et utilisation des services d'un écocentre pour les résidents et visiteurs de TNO	2015
Chacune des huit municipalités	--	Gestion des déchets, des matières recyclables et utilisation des services de l'écocentre	2015

### 3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Cette section décrit les diverses installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC, comme les centres de tri, les LET, les écocentres, etc. Les principaux organismes et entreprises œuvrant en GMR sont ensuite présentés.

#### 3.1 INSTALLATIONS DE GMR PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC de la Haute-Gaspésie bénéficie de services de plusieurs installations de GMR sur son territoire et à proximité. La figure suivante illustre l'emplacement de ces installations.

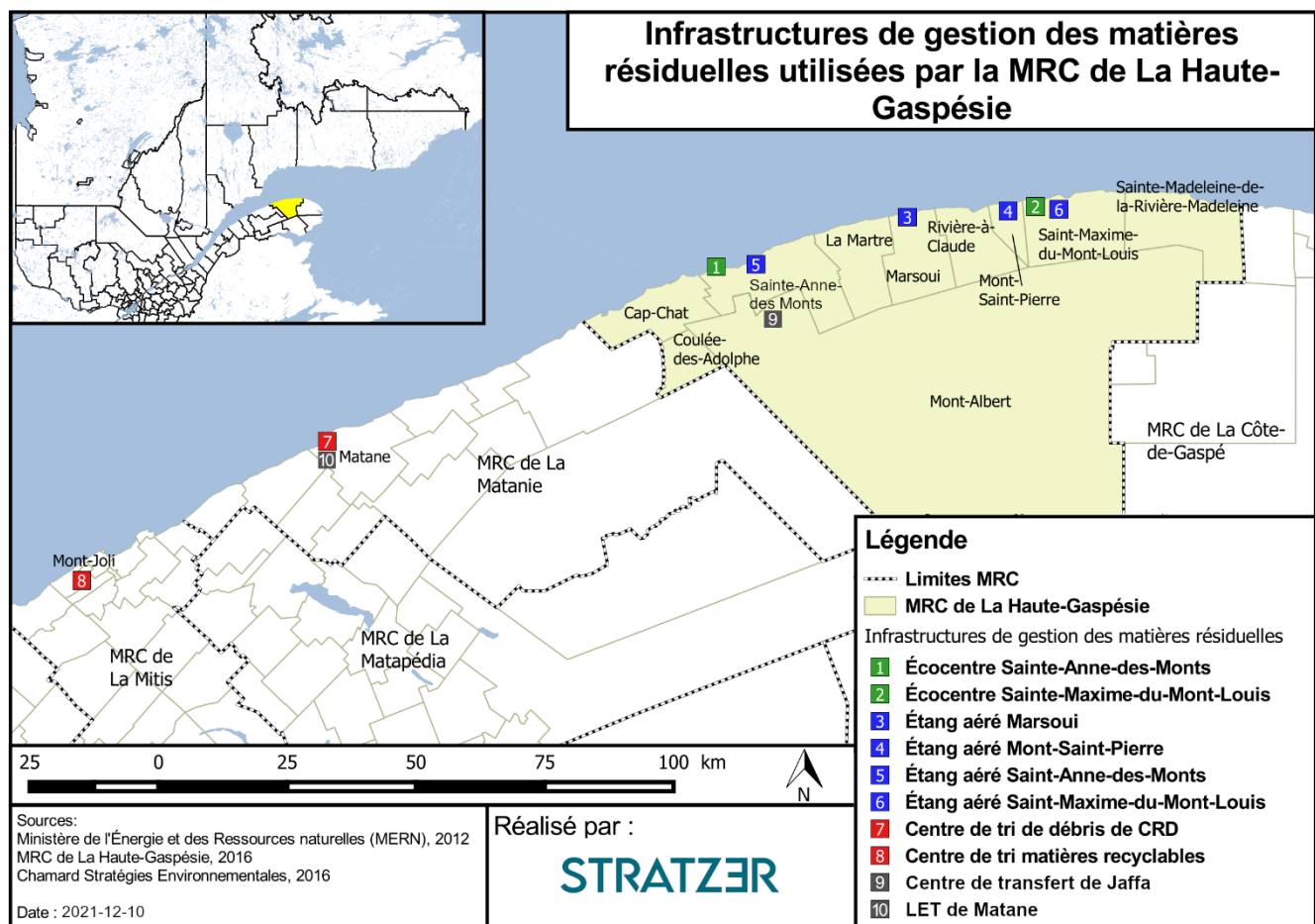


Figure 3 : Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC

#### 3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Le Tableau 9 offre une brève description du centre de tri desservant le territoire de la MRC.

Tableau 9 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019	CAPACITÉ MAXIMALE	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC EN 2019	MATIÈRES VISÉES
Mont-Joli	Groupe Bouffard	22 951 tonnes	25 000 tonnes/an	2069 tonnes	Papier, carton, métal, verre, plastique

### 3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Le Tableau 10 présente les centres de valorisation des matières organiques à proximité de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Tableau 10 : Centres de valorisation des matières organiques pouvant desservir la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	MATIÈRES VISÉES
Matane	Ville de Matane	Résidus alimentaires, résidus verts
Rimouski	Ville de Rimouski	Résidus alimentaires, résidus verts
Saint-Alphonse ( <i>projet</i> )	Jaffa (privé)	Résidus alimentaires, résidus verts, boues de fosses septiques
Chandler	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de la Gaspésie	Résidus alimentaires, résidus verts, résidus marins, boues de fosses septiques
Saint-Simon-de-Rimouski	Pro-Algue Marine (privé)	Résidus de fumiers, résidus marins, résidus de tourbe
Shigawake	Shigawake Organics (privé)	Résidus marins

### 3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

Le Tableau 11 présente les LET qui sont situés assez près de la MRC de la Haute-Gaspésie pour être en mesure de la desservir. Le portrait comprend notamment la durée de vie et la date de fermeture qui sont prévues pour chaque LET. Il faut noter que l'ensemble des déchets de la MRC de la Haute-Gaspésie sont enfouis au LET de Matane.

Tableau 11 : Lieux d'enfouissement technique pouvant desservir de la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ ANNUELLE REÇUE	CAPACITÉ MAXIMALE ANNUELLE	DURÉE DE VIE	ANNÉE DE FERMETURE
Matane	Ville de Matane	16 000 t	25 000 t	45 ans	2066

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ ANNUELLE REÇUE	CAPACITÉ MAXIMALE ANNUELLE	DURÉE DE VIE	ANNÉE DE FERMETURE
Saint-Alphonse	Municipalité de Saint-Alphonse	20 000 t	24 000 t	29 ans	2050
Rivière-du-Loup	Ville de Rivière-du-Loup	47 000 t	64 000 t	8 ans	2029
Gaspé	RITMR Gaspésie	n/d	n/d	n/d	n/d

### 3.1.4 Centre de transfert

Le Tableau 12 montre le seul centre de transfert situé sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie. Ce centre de transfert n'est pas utilisé en ce moment.

Tableau 12 : Centre de transfert sur le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE (en tonnes)
TNO Mont-Albert (Cap-Seize)	Exploitation Jaffa	5 150 t

### 3.1.5 Écocentres

Le Tableau 13 présente les deux écocentres gérés par la MRC de la Haute-Gaspésie. L'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts accueille les matières des résidents et les ICI de cette municipalité, de Cap-Chat et du TNO Mont-Albert. De son côté, l'écocentre de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dessert les résidents et les ICI des six autres municipalités de la MRC. Les deux écocentres ont une zone de réemploi où des articles récupérés peuvent être revendus à prix abordable.

De plus, les deux écocentres acceptent les produits de la REP, les RDD, les résidus de CRD, les encombrants, les résidus verts, les contenants de carburants vidés et les pneus sans jante.

Tableau 13: Écocentres sur le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPE
Sainte-Anne-des-Monts	MRC de La Haute-Gaspésie/ Groupe Bouffard	1 040 tonnes*	Mardi au samedi	Permanent
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	MRC de La Haute-Gaspésie/ Groupe Bouffard	371 tonnes	Mardi au samedi	Permanent

\* En 2020, l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts a reçu le double de cette quantité. La donnée doit donc être interprétée avec précaution.



### 3.1.6 Centres de tri de résidus de CRD

Le Tableau 14 fait état des activités du centre de tri de résidus de CRD situé dans la MRC de La Matanie.

Tableau 14 : Centre de tri de résidus de CRD desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC EN 2019
Matane	Groupe Bouffard	10 000 t/an	1880 t*

\* Provenant des deux écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie

### 3.1.7 Centre de traitement des boues de fosses septiques

L'entreprise Sani-Manic opère trois centres de traitement des boues de fosses septiques, dont celui de Matane qui reçoit les boues vidangées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Les boues traitées par Sani-Manic sont valorisées par l'épandage agricole ou la restauration de sites dégradés.

Tableau 15: Site de traitement des boues de fosses septiques desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE	QUANTITÉ REÇUE EN 2019	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC H.- GASPÉSIE EN 2019
Matane	Sani-Manic	7 000 tonnes/an	4 600 tonnes	900 m <sup>3</sup>

### 3.1.8 Installations de gestion des boues de stations d'épuration

Le Tableau 16 recense les stations d'épuration des eaux usées de la MRC de même que les quantités de boues vidangées, les années de vidanges et la destination des boues. Quatre municipalités ont des stations d'épuration des eaux usées fonctionnant avec des étangs aérés. De son côté, la station de la ville de Cap-Chat rejette les eaux usées sans traitement dans le fleuve, et ce, en attendant la construction d'une usine d'épuration. Ce réseau n'est donc pas comptabilisé comme une station d'épuration.

Tableau 16 : Installations de gestion des boues d'épuration de la MRC (2019)

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	DATE PROCHAINE VIDANGE	DESTINATION
Marsoui	Étangs aérés	n/d	n/d	s/o
Mont-Saint-Pierre	Étangs aérés	0 t	Non connu	s/o
Sainte-Anne-des-Monts	Étangs aérés	0 t	2025	s/o
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Étangs aérés	0 t	2025-2026	s/o

### 3.1.9 Autres installations

La MRC et les municipalités ont habituellement des points de dépôts pour les résidus domestiques dangereux (RDD), notamment les écocentres. Pour les produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP), l'adresse de l'ensemble des points de dépôt est affichée à l'Annexe 5 (Tableau 50).

## 3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les intervenants en gestion des matières résiduelles ont des activités très diverses, que ce soit une OBNL faisant de la sensibilisation ou une entreprise de récupération des métaux. Le Tableau 17 présente une brève description de chacun de ces intervenants.

Tableau 17 : Intervenants en gestion des matières résiduelles

ORGANISME OU ENTREPRISE	LIEU	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
Partagence (OBNL)	Sainte-Anne-des-Monts	Récupération d'aliments, récupération et réparation de vêtements, électroménagers, jouets, etc.
Récupération alimentaire Haute-Gaspésie (OBNL)	Sainte-Anne-des-Monts	Récupération d'aliments
Les Ateliers Léopold-Desrosiers (OBNL)	Matane (hors-MRC)	Réinsertion sociale, récupération et déchiquetage du papier
Coopérative de solidarité du Cap («Coop du Cap») (OBNL)	La Martre	Récupération d'aliments, sensibilisation au compostage
Les Entreprises Mont Sterling	Sainte-Anne-des-Monts	Recyclage d'agrégats (béton et ciment)
Ville de Matane	Matane (hors-MRC)	Gestion d'un lieu d'enfouissement, gestion d'une plateforme de compostage
Groupe Bouffard	Matane (hors-MRC)	Collecte et transport des matières résiduelles, centre de tri des matières recyclables, centre de tri des résidus de CRD
Exploitation Jaffa	Saint-Alphonse (hors-MRC)	Collecte et transport des matières résiduelles, location de conteneurs, transformation de matériaux de construction
Sani-Manic	Matane (hors-MRC)	Vidange et traitement des boues de fosses septiques

ORGANISME OU ENTREPRISE	LIEU	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
Laurentides Re/Sources	Shawinigan (hors-MRC)	Transport de RDD, incluant les produits de REP
Ferrailleurs (plusieurs entreprises)	Hors-MRC	Récupération de métaux

Le Tableau 18 présente une répartition des intervenants en GMR desservant la MRC de la Haute-Gaspésie selon la lieu et leur secteur d'activité.

Tableau 18 : Répartition des intervenants en GMR dans la région

SECTEUR D'INTERVENTION	Cap-Chat	La Martre	Marsouï	Mont-Saint-Pierre	Rivière-à-Claude	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Sainte-Anne-des-Monts	Sainte-Madeleine	Hors MRC
Récupération et valorisation		1					3		3
Collecte et transport									3
Élimination									1

## 4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles a pour but de maintenir des milieux de vie sains pour la population. Il s'agit d'un ensemble d'activités visant à soutenir les citoyens dans l'adoption et le maintien de bonnes pratiques, comme la réduction à la source et le tri des matières avant la collecte.

### 4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE

La MRC de La Haute-Gaspésie a la compétence sur les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en GMR. La MRC a adopté différentes mesures de sensibilisation qui visent autant le secteur résidentiel que le secteur des ICI.

Par exemple, en 2020, elle a fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage sur l'ensemble de son territoire avec la diffusion d'articles dans les médias et de capsules vidéo sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, trois mesures d'ISÉ du plan d'action du PGMR 2016-2020 sont présentement réalisées. Une des mesures vise la sensibilisation et l'éducation des citoyens pour obtenir leur soutien à la réalisation des objectifs du PGMR. Cette initiative est publiée sur les différents médias de la MRC sous forme de rappels, de capsules vidéo et de nouvelles informations ou comportements à adopter.

La seconde mesure vise une meilleure gestion des résidus de CRD qui passent par une meilleure formation des employés de l'écocentre. À leur tour, les employés sensibilisent les utilisateurs des écocentres, qu'ils soient des citoyens ou des entreprises. La dernière mesure vise principalement la sensibilisation auprès du secteur des ICI. Des outils ont été créés, par exemple des affiches informatives, afin d'améliorer la performance en GMR de ce secteur.

D'autres mesures d'ISÉ, comme la préparation à la collecte des matières organiques et le programme de compostage domestique, ont été inscrits au PGMR 2016-2020 mais n'ont pas encore été réalisées.

### 4.2 MODES DE COLLECTE ET D'APPORT VOLONTAIRE

Les modes de collecte et d'apport volontaire tendent à s'élargir à de nouvelles matières. Si la collecte des déchets et des matières recyclables est établie partout, les citoyens ont accès, de plus, à des écocentres qui acceptent, entre autres, les résidus verts, les résidus de CRD et les encombrants des citoyens et des ICI.

Du côté des ICI, la MRC de La Haute-Gaspésie assure les collectes des déchets et des matières recyclables de l'ensemble des établissements, que ce soit en bacs ou en conteneurs.

#### 4.2.1 Gestion des matières recyclables

La collecte des matières recyclables est effectuée aux deux semaines pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables. Depuis 2019, le Groupe Bouffard est chargé d'effectuer la collecte et le transport jusqu'au centre de tri de l'entreprise, à Mont-Joli. Comme le Groupe Bouffard n'a pas accès à un centre de transfert pour les matières recyclables de la MRC de La Haute-Gaspésie, un système dit de « multi-box » est utilisé : ce système permet à un camion-compacteur d'effectuer un second circuit de collecte, puis de transporter les deux cargaisons simultanément au centre de tri à l'aide d'une remorque, réduisant ainsi les distances de transport.



Le Tableau 19 montre la fréquence de collecte et les nombre d'unités résidentielles et ICI desservies pour chaque municipalité.

Tableau 19: Fréquence de collecte et nombre d'unités desservies

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES		UNITÉS D'OCCUPATION – SECTEUR RÉSIDENTIEL			UNITÉS D'OCCUPATION ICI
	Déchets	Recyclables	Permanententes		Saisonnnières	
			Unifamiliales	Multilogements		
Cap-Chat	32	26	942	274	196	80
La Martre	32	26	122	7	57	15
Marsoui	32	26	151	6	23	13
Mont-Saint-Pierre	32	26	112	14	17	19
Rivière-à-Claude	32	26	97	4	28	3
Saint-Maxime-du Mont-Louis	32	26	466	95	68	47
Sainte-Anne-des-Monts	32	26	2 193	1 011	167	311
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	32	26	205	16	77	16
TNO Mont-Albert	32	26	89	4	115	6
<b>MRC de La Haute-Gaspésie</b>			<b>4 377</b>	<b>1 431</b>	<b>748</b>	<b>510</b>

## Collectes des ICI

La MRC, par le biais du Groupe Bouffard, offre un service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables aux ICI du territoire. Pour les ICI utilisant les bacs de 360 L, la fréquence de collecte est parfois la même que pour les résidences, mais peut être hebdomadaire selon le besoin. Pour leur part, les ICI utilisant des bacs de 1 100 L ou des conteneurs bénéficient d'une collecte hebdomadaire des matières recyclables et des déchets. Certains ICI, les grands générateurs de matières, ont même deux collectes par semaine.

Dans les faits, la majorité des ICI, soit 78% d'entre eux, utilisent une fréquence de collecte d'une fois par semaine pour les ordures. Pour ce qui est des matières recyclables, un peu plus de la moitié des ICI (58%) utilise une fréquence de collecte d'une fois par semaine. Enfin, 16% des ICI collectés nécessitent deux collectes d'ordures et de matières recyclables par semaine.

Le Tableau 20 présente le nombre et le pourcentage d'ICI collectés en bacs roulants ou en conteneurs.

Tableau 20 : Répartition des ICI collectés par municipalité (déchets et matières recyclables)

MUNICIPALITÉS	ICI EN CHARGEMENT AVANT (conteneurs)	% DES ICI DE LA MUNICIPALITÉ	ICI ASSIMILABLES À LA COLLECTE MUNICIPALE (bacs)	% DES ICI DE LA MUNICIPALITÉ
Cap-Chat	23	29 %	57	71 %
La Martre	1	7 %	14	93 %
Marsoui	2	15%	11	85 %
Mont-Saint Pierre	5	26%	14	74%
Rivière-à-Claude	0	0 %	3	100 %
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	13	28 %	34	72 %
Sainte-Anne-des-Monts	89	29 %	222	71 %
Sainte-Madeleine	1	6%	15	94 %
TNO Mont-Albert	1	17%	5	83 %
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>26 %</b>	<b>375</b>	<b>74 %</b>

#### 4.2.2 Gestion des déchets

Le transporteur mène la collecte des déchets du secteur résidentiel aux deux semaines sauf durant l'été où les déchets sont collectés à chaque semaine pour une période de 12 semaines (6 collectes supplémentaires) jusqu'à ce que la collecte des matières organiques soit implantée. Les déchets sont ensuite transportés, par le même système de « multi-box » que pour les matières recyclables, jusqu'au lieu d'enfouissement de la Ville de Matane. Tel que mentionné ci-haut, la plupart des ICI bénéficient d'une fréquence de collecte plus élevée pour les déchets.

#### 4.2.3 Gestion des matières organiques

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires (restes de tables), les résidus verts (rognures de gazon, feuilles mortes, branches, arbres de Noël), les fibres souillées (papier-mouchoir, essuie-tout en papier, etc.) ainsi que les boues des stations d'épuration et des fosses septiques.

##### Résidus alimentaires

Les résidus alimentaires sont traités par compostage domestique pour les ménages s'adonnant à cette pratique.

La MRC de la Haute-Gaspésie a conclu une entente avec la Ville de Matane concernant le traitement des résidus alimentaires du secteur résidentiel et des ICI assimilables à la plateforme de compostage de la Ville (voir les détails de l'entente à l'Annexe 3). La MRC a débuté la collecte de porte-en-porte, par les bacs bruns, au mois de novembre 2022. La collecte se fait une fois par mois durant les mois de décembre à avril et à toutes les semaines à partir du mois de mai jusqu'à la fin du mois de novembre.

##### Résidus verts

La MRC de La Haute-Gaspésie encourage les citoyens à pratiquer le feuillicyclage et l'herbicyclage, c'est-à-dire de laisser ces matières se décomposer sur place. Les branches d'arbres attachés peuvent être incluses dans la collecte des encombrants qui a lieu deux fois par année. De plus, il est possible d'apporter l'ensemble des résidus verts à l'un des deux écocentres.

Avec le début de la collecte en bacs bruns, il est également possible pour les citoyens et les ICI desservis par la collecte d'y déposer une quantité limitée de résidus verts.

#### 4.2.4 Gestion des boues

Il y a deux catégories de boues municipales, soit les boues de station d'épuration et celles de fosses septiques. Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, les municipalités ont la compétence pour la gestion des deux catégories de boues.

##### Boues de stations d'épuration

Cinq municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ont une station de traitement des eaux usées. Quatre de ces stations opèrent à l'aide d'étangs aérés. Celle de Cap-Chat n'effectue aucun traitement,

donc les eaux usées sont déversées dans le fleuve. Cette municipalité projette la construction d'une véritable usine d'épuration d'ici quelques années.

Il n'y a eu aucune vidange des étangs aérés durant l'année 2019. De façon générale, les boues vidangées sont valorisées en épandage agricole. Les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts et de Saint-Maxime-du-Mont-Louis prévoient effectuer leurs prochaines vidanges d'étangs vers 2025.

### Boues de fosses septiques

Ni la MRC, ni les municipalités ne gèrent les boues de fosses septiques. Ainsi, le nombre de fosses septiques et les quantités vidangées ne sont pas connues. Il revient aux propriétaires de résidences non connectées à un réseau d'égout d'assurer la vidange de leur fosse septique selon les dispositions de la réglementation provinciale. L'entreprise Sani-Manic effectue les vidanges de fosses sur le territoire de la MRC et en assure le traitement à son centre de traitement des boues de fosses septiques à Matane.

#### 4.2.5 Gestion des encombrants

La MRC procède à une collecte des encombrants deux fois par année. Il s'agit d'appareils électroménagers, de meubles, d'articles de sport, etc. Ces matières sont transportées à l'écocentre afin d'en tirer les matières récupérables. En outre, les citoyens peuvent apporter ces articles directement à l'un des deux écocentres, et ce, durant toute l'année.

#### 4.2.6 Résidus de CRD

Les citoyens et les ICI sont encouragés à apporter leurs résidus de CRD à l'un des deux écocentres gérés par la MRC (Sainte-Anne-des-Monts ou Saint-Maxime-du-Mont-Louis). Pour ce qui est des ICI, notamment les entrepreneurs en construction, le dépôt de matières à l'un des deux écocentres est assujéti à une tarification selon le volume. Les ICI ont également la possibilité de transporter les résidus de CRD par conteneurs jusqu'à un centre de tri de résidus de CRD. En l'occurrence, celui du Groupe Bouffard, à Matane, est situé le plus près.

#### 4.2.7 Autres programmes de gestion

Les différents organismes de gestion, en collaboration avec la MRC ou les municipalités, gèrent leurs points de dépôt pour la collecte des produits de la REP (peinture, piles, produits électroniques, etc.). La liste des points de dépôt de la MRC est affichée à l'Annexe 5 (Tableau 50).

### 4.3 RÉDUCTION À LA SOURCE

Plusieurs organismes, entreprises ou citoyens de la MRC mènent des initiatives de réduction à la source ou pour l'atteinte de l'objectif « Zéro déchet ». Le Tableau 21 en présente plusieurs.

Tableau 21 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI

Acteurs	Lieu	Description de l'initiative
MRC de La Haute-Gaspésie	--	Réparation des bacs bleus endommagés, si possible, au lieu de leur remplacement



Acteurs	Lieu	Description de l'initiative
Deux municipalités	Sainte-Anne-des-Monts Cap-Chat	Programme de subvention à l'achat de couches lavables
Nourrir notre monde	Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Gros Morne)	L'OBNL coordonne le programme de lutte au gaspillage alimentaire de la MRC en favorisant la récupération des aliments dans les supermarchés et les restaurants ainsi qu'en favorisant leur redistribution
L'Armoire	Sainte-Anne-des-Monts	Cette épicerie offre l'achat en vrac de produits de nettoyage
Florimel et cie	Cap-Chat	La boutique est spécialisée dans la vente de produits écologiques et réutilisables (emballages, masques, etc.)
Groupe «Gaspésie Zéro déchet»	--	Le groupe Facebook permet aux membres d'offrir ou de demander des astuces «Zéro déchet»

#### 4.4 SYNTHÈSE DES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

La synthèse des coûts donne un aperçu de la performance de la MRC par rapport aux quantités traitées. Les quantités incluent les matières des ICI qui sont intégrées aux collectes municipales. Pareillement, les unités d'occupation des ICI sont considérées dans le calcul du coût par unité d'occupation, de même que les résidences saisonnières, qui elles, sont comptabilisées selon un ratio de 50%. En outre, la population équivalente, incluant le ratio de 50 % pour les résidents saisonniers, est utilisée pour le coût par habitant. Le coût et le tonnage pour la collecte, le transport, le transfert et le traitement des matières sont tirés, pour l'année 2019, du contrat en vigueur avec l'entreprise de transport.

Le Tableau 22 met en évidence les coûts plus faibles de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables, par unité d'occupation, comparativement aux déchets, en 2019. Cet écart s'explique principalement par la différence dans les quantités traitées. Par rapport à la moyenne du Québec, les coûts de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables de la MRC de La Haute-Gaspésie, par habitant, représentent le double<sup>5</sup>. Cela peut s'expliquer par les distances de transport et l'étape du transfert des matières recyclables dont la majorité des MRC du Québec n'ont pas à assumer le coût. Il faut toutefois préciser que les coûts de collecte sélective de la MRC de La Haute-Gaspésie ont été compensés à 99% par le Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective des matières recyclables (RCSM).

<sup>5</sup> MELCC, 2021. [Diagnostic des contrats municipaux: Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective.](#)

Bien qu'il n'y ait pas de moyenne provinciale établie concernant les coûts de collecte, de transport et d'élimination des déchets, ceux de la MRC de La Haute-Gaspésie paraissent, à première vue, comparables à ceux d'autres MRC rurales.

Tableau 22 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles

Secteurs résidentiel et ICI	Coût global annuel (\$)	Quantité (tonnes)	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	246 925 \$	1 387 t	178 \$	37 \$	21 \$
Transport des matières recyclables au centre de tri	97 810 \$	1 387 t	71 \$	15 \$	8 \$
Tri et conditionnement des matières recyclables	177 500 \$	1 387 t	128 \$	27 \$	15 \$
<b>Sous-total : Matières recyclables</b>	<b>522 235 \$</b>	<b>1 387 t</b>	<b>377 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>44 \$</b>
Collecte des déchets	325 805 \$	4 537 t	72 \$	49 \$	28 \$
Transport des déchets au LET	115 246 \$	4 537 t	25 \$	17 \$	10 \$
Enfouissement des déchets*	499 070 \$	4 537 t	110 \$	75 \$	42 \$
<b>Sous-total : Déchets</b>	<b>940 121 \$</b>	<b>4 537 t</b>	<b>207 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>80 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 356 \$</b>	<b>5 924 t</b>	<b>247 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>124 \$</b>

*\*Excluant la redevance exigible à l'élimination des matières résiduelles*

## 5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'Annexe 6.

Pour réaliser cet inventaire, les données réelles ont été utilisées lorsque disponibles, et à défaut, l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 5.5 et au Tableau 32.

### 5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

#### 5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 23 montre l'importance du secteur des résidus de CRD qui dépasse le secteur résidentiel en quantités de matières générées. Pour ce qui des quantités récupérées, le secteur des résidus de CRD dépasse les quantités combinées du secteur résidentiel et de celui des ICI. En effet, il est estimé que les résidus de CRD représentent 46 % du tonnage généré et presque 60 % du tonnage récupéré sur le territoire de la MRC.

Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC par secteur (2019)

SECTEUR	QUANTITÉ (t/an)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	1 686 t	3 000 t	4 686 t	36 %	274
ICI	463 t	1 626 t	2 089 t	22 %	149
CRD	4 718 t	1 095 t	5 813 t	81 %	100
<b>TOTAL</b>	<b>6 868 t</b>	<b>5 721 t</b>	<b>12 588 t</b>	<b>55 %</b>	<b>523</b>

La Figure 4 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 37 % du tonnage des matières générées. Il faut noter, toutefois, que la MRC de La Haute-Gaspésie gère presque la totalité des ordures et des matières recyclables des ICI de son territoire, qui représentent 17 % du tonnage généré.

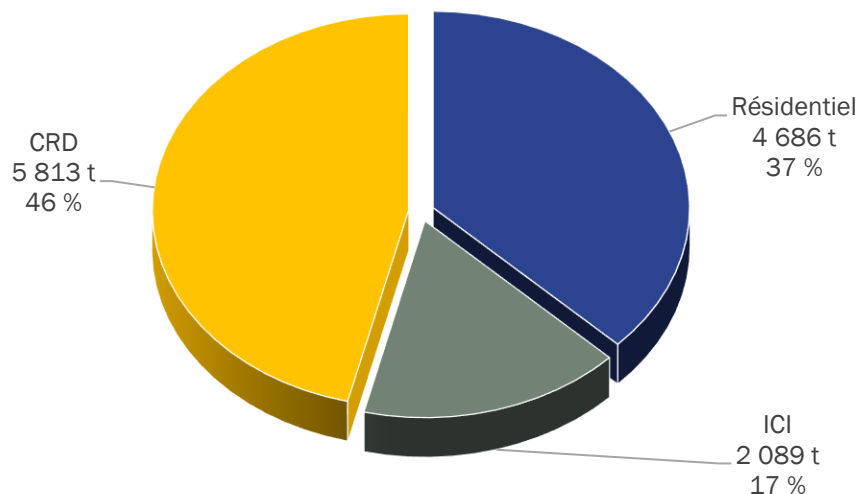


Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019)

Le Tableau 24 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 58 % en 2019.

Tableau 24 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t/an)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	875 t	542 t	1 417 t	62 %
Métal	60 t	114 t	173 t	34 %
Plastique	117 t	398 t	515 t	23 %
Verre	170 t	112 t	282 t	60 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>1 222 t</b>	<b>1 165 t</b>	<b>2 387 t</b>	<b>51 %</b>
Résidus de transformation agroalimentaire	123 t	62 t	185 t	66 %
Résidus verts	12 t	628 t	639 t	2 %
Résidus alimentaires	30 t	1 209 t	1 239 t	2 %
Autres résidus organiques	0 t	738 t	738 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>165 t</b>	<b>2 637 t</b>	<b>2 802 t</b>	<b>6 %</b>
Agrégats	3 588 t	221 t	3 809 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	1 130 t	874 t	2 004 t	56 %
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>4 718 t</b>	<b>1 095 t</b>	<b>5 813 t</b>	<b>81 %</b>
RDD	n.d.	n.d.	11 t	n.d.

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t/an)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Encombrants	215 t	78 t	293 t	73 %
Autres résidus	548 t	734 t	1 282 t	43 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>6 868 t</b>	<b>5 721 t</b>	<b>12 588 t</b>	<b>55 %</b>
Boues municipales	901 t mh	0 t mh	901 t mh	100 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>7 769 t</b>	<b>5 721 t</b>	<b>13 490 t</b>	<b>58 %</b>

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières. Les résidus de CRD sont répartis entre les agrégats et non-agrégats.

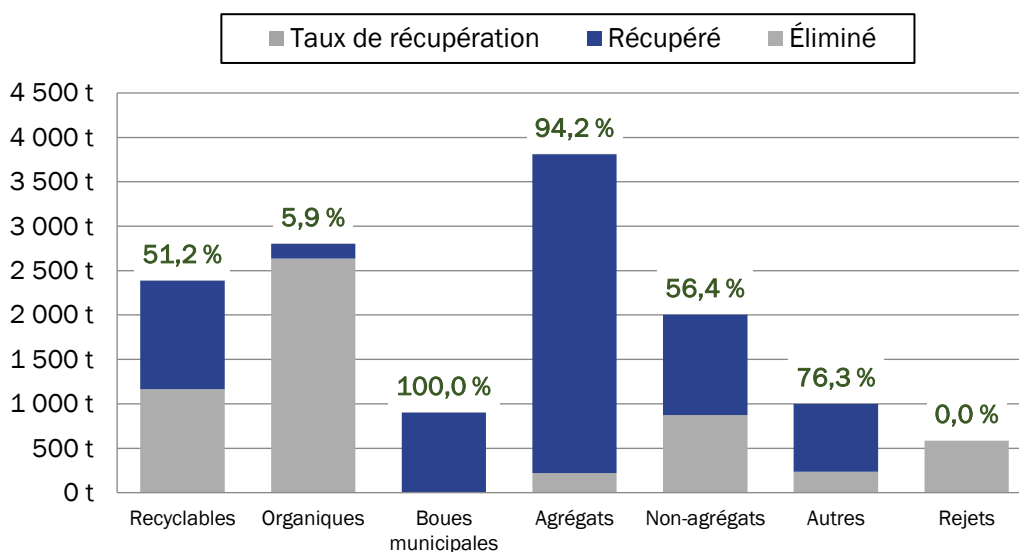


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

### 5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de La Haute-Gaspésie, on note des changements importants entre 2014 et 2019:

- Une augmentation des quantités générées (11 %) qui passent de 13 734 à 13 490 tonnes; cette progression est essentiellement attribuable à la hausse importante de la valeur des permis de bâtir. En revanche, les quantités générées par le secteur résidentiel ont diminué;
- Les quantités de matières recyclables récupérées par le secteur résidentiel ont augmenté de 28 %, mais celles des matières organiques, pour le résidentiel et les ICI, a apparemment baissé de 72 % (voir les explications ci-dessous);
- Les quantités générées par les ICI demeurent stables;

- Les quantités de débris de CRD ont plus que doublé, passant de 2 831 à 5 813 tonnes. Cela s'explique par la variation de la valeur des permis de bâtir, qui a passé de 8,7 à 17,7 M \$ entre 2014 et 2019, et ce, d'après les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

### Génération des matières résiduelles

Le Tableau 25 illustre la hausse globale des quantités générées, d'après les données des municipalités et de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 25 : Génération de matières résiduelles en 2014 et 2019

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2014*	7 308	3 595	2 831	13 734
2019	5 587	2 089	5 813	13 490
Écart (t/an)	-1 721	-1 506	2 982	-244
Écart (%)	-24%	-42%	105%	-2%

\* Les pneus ont été retirés de la quantité générée en 2014 afin de permettre la comparaison avec la quantité générée en 2019.

### Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCC permettent d'établir que les quantités éliminées par le secteur des ICI ont baissé de 240 kg par habitant. De leur côté, les quantités éliminées par le secteur résidentiel ont augmenté de 90 kg par habitant, tandis que celui du secteur des CRD a augmenté de 18 kg par habitant (voir Figure 6). Pour les trois secteurs, cela donne un recul de l'élimination de 131 kg par habitant entre 2014 et 2019, soit une baisse de 23 %.

Vu l'importance des écarts observés, il faut interpréter ces données avec précaution. Par exemple, comme presque tous les ICI sont intégrés aux collectes municipales, il est possible que des quantités éliminées par le secteur résidentiel aient été attribuées au secteur des ICI en 2014.

Par ailleurs, les estimations de l'Outil d'inventaire établissent à 595 kg par habitant la quantité de déchets éliminés en 2019, soit 33 % de plus que les données du MELCC. Cet écart s'explique en partie du fait que le MELCC n'intègre pas les rejets des écocentres et des centres de tri de résidus de CRD, par exemple, dans ses calculs. De son côté, l'Outil d'inventaire est fondé sur la performance moyenne au Québec, donc il peut surestimer la génération et l'élimination de matières résiduelles pour une MRC ayant un caractère davantage rural. Vraisemblablement, la quantité réellement éliminée en 2019 se situe entre ces deux valeurs, soit autour de 500 kg/habitant.

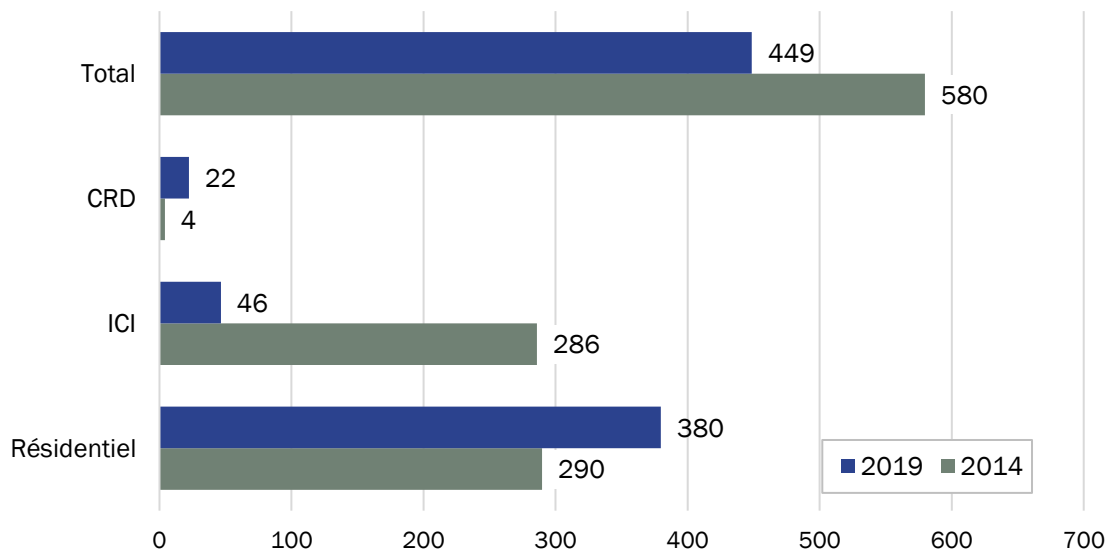


Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur de la MRC (kg/hab)

La Figure 7 permet de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les données du MELCC, et ce, depuis 2013. Il est également possible de comparer, dans cette figure, les quantités de résidus de CRD éliminés avec la valeur des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une légère hausse des quantités de résidus de CRD éliminés en 2016 et 2019, mais une augmentation beaucoup plus marquée de la valeur des permis de bâtir pour ces deux années. De plus, il est possible d'observer que les quantités totales de matières éliminées à partir de 2015 restent constantes, même si les quantités éliminées par chaque secteur varient.

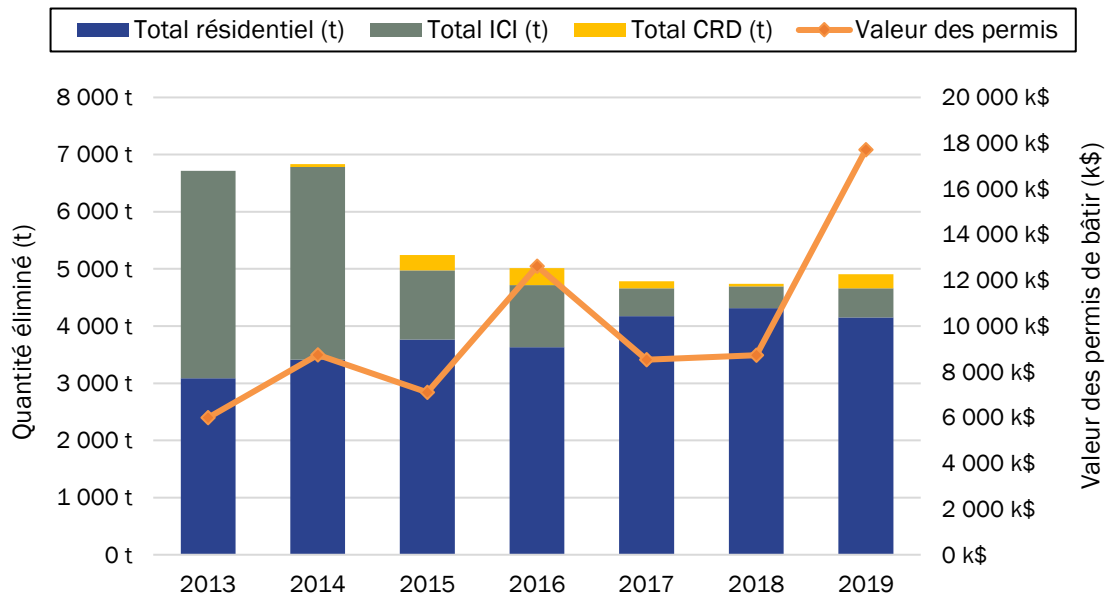


Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019

Source : MELCC et ISQ

Le Tableau 26 présente le détail des quantités éliminées par les trois secteurs de la MRC de 2013 à 2019

Tableau 26 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	379,78	46,49	22,39	448,66
2018	382,94	33,62	3,96	420,52
2017	363,33	42,37	10,64	416,34
2016	315,51	94,29	25,89	435,69
2015	323,16	103,89	23,03	450,08
2014	289,67	285,99	4,02	579,68
2013	255,13	299,66	0,00	554,79

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année pour certaines matières.

### Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 27 compare la performance en récupération de la MRC de La Haute-Gaspésie en 2014 et 2019, mais aussi les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. La performance de la MRC concernant les matières recyclables s'est améliorée, mais demeure bien en-deçà de la cible de récupération de 75 %. Du côté des matières organiques, le taux de récupération global en 2019 a baissé à 6 %; cela est dû en grande partie au changement de méthodologie pour les calculs du secteur agroalimentaire, qui est plus précis en 2019. De plus, une importante usine de transformation de



poisson a cessé ses activités : vu le rendement élevé en récupération des matières organiques de cette industrie, le retrait d'une usine a pour effet de recalculer la performance de la MRC.

En revanche, le taux de recyclage des résidus de CRD atteint déjà la cible de 2023, surtout grâce à la performance en récupération des agrégats. Toutefois, la récupération des résidus de CRD non-agrégats (bois, gypse, etc.) est loin d'atteindre la cible de performance du Plan d'action 2019-2024.

Tableau 27 : Taux de mise en valeur global de la MRC par matière en 2014 et en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC – 2014	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	49 %	75 %	51 %
Matière organique	60 %	22 %	60 %	6 %
Boues municipales	-	83 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	81 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	<i>80 %</i>	<i>94 %</i>	<i>70%</i>	<i>94 %</i>
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	<i>70 %</i>	<i>46 %</i>	<i>70%</i>	<i>56 %</i>

En somme, un effort supplémentaire sera requis pour atteindre la cible gouvernementale concernant les matières recyclables. Dans le cas des matières organiques, des progrès importants seront nécessaires pour atteindre la cible de 60 %.

En ce qui concerne les données sur les matières des ICI et les résidus de CRD, celles-ci sont fondées principalement sur les estimations de l'Outil d'inventaire. Il est possible que les données réelles pour ces secteurs, lorsqu'elles seront disponibles, présentent un portrait plus précis de la situation de la MRC.

## 5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la MRC et des municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par la MRC permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées. De plus, afin de peaufiner les résultats, une caractérisation des matières éliminées d'origine résidentielle a été réalisée en 2021. Ainsi, la composition observée lors de cette caractérisation a été utilisée pour ventiler les quantités éliminées.

## 5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 28 présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de la MRC de La Haute-Gaspésie ont valorisé 36 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération monte à 46 % lorsqu'on inclut les boues municipales.

Tableau 28 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (t)	ÉLIMINÉ (t)	GÉNÉRÉ (t)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	595 t	191 t	786 t	76 %
Métal	37 t	66 t	103 t	36 %
Plastique	93 t	221 t	314 t	30 %
Verre	156 t	53 t	209 t	75 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>881 t</b>	<b>531 t</b>	<b>1 412 t</b>	<b>62 %</b>
Résidus verts	12 t	578 t	590 t	2 %
Résidus alimentaires	30 t	862 t	892 t	3 %
Autres résidus organiques	0 t	666 t	666 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>42 t</b>	<b>2 106 t</b>	<b>2 147 t</b>	<b>2 %</b>
Véhicules hors d'usage	512 t	0 t	512 t	100 %
Textiles	36 t	131 t	167 t	22 %
Rejets centre de tri	0 t	120 t	120 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus domestiques dangereux (RDD)	n.d.	n.d.	11 t	n.d.
Encombrants métalliques	215 t	47 t	262 t	82 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	31 t	31 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	23 t	23 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>1 686 t</b>	<b>3 000 t</b>	<b>4 686 t</b>	<b>36 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	901 t mh	0 t mh	901 t mh	100 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>901 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>901 t mh</b>	<b>100 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>2 587 t mh</b>	<b>3 000 t mh</b>	<b>5 587 t mh</b>	<b>46 %</b>

La Figure 8 montre les catégories de matières les plus significatives au niveau des quantités générées par le secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les boues municipales.

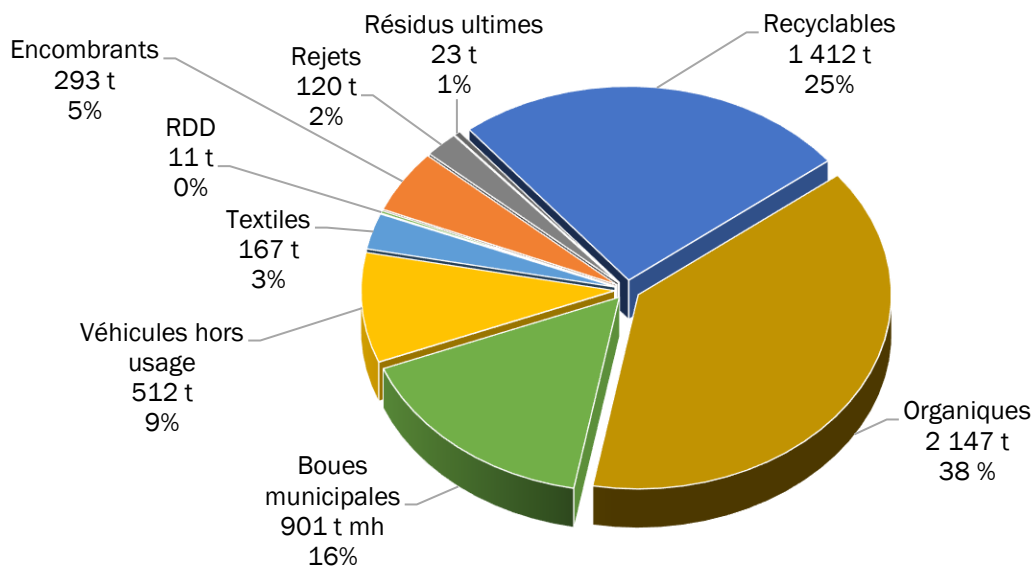


Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le Tableau 29 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui requièrent une gestion particulière et dont la mise à jour est facultative dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés. Ces matières ont été incluses dans les quantités globales de l’inventaire de 2014. Cependant, étant donné leur caractère facultatif, les pneus et les contenants consignés font l’objet d’un tableau distinct dans ce document.

Tableau 29 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (t)	ÉLIMINÉ (t)	GÉNÉRÉ (t)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Pneus</b>	<b>157 t</b>	<b>0 t</b>	<b>157 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>55 t</b>	<b>31 t</b>	<b>86 t</b>	<b>64 %</b>
Aluminium	23 t	10 t	33 t	70 %
Plastique	6 t	3 t	9 t	65 %
Verre	27 t	18 t	45 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier et le carton ainsi que pour le verre. Cependant, cela donne un taux global de récupération des matières recyclables du secteur résidentiel qui demeure sous la cible fixée par le Plan d’action gouvernemental pour l’année 2023, soit 75%.

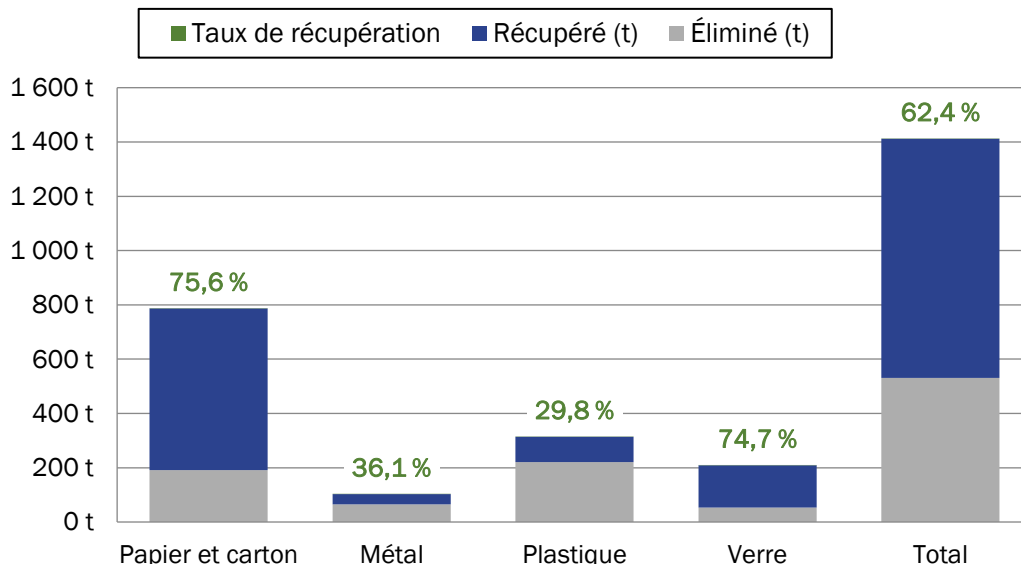


Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par le compostage domestique et par l’herbicyclage, étant donné que la collecte de porte en porte des matières organiques n’est pas disponible sur le territoire de la MRC (voir la Figure 10).

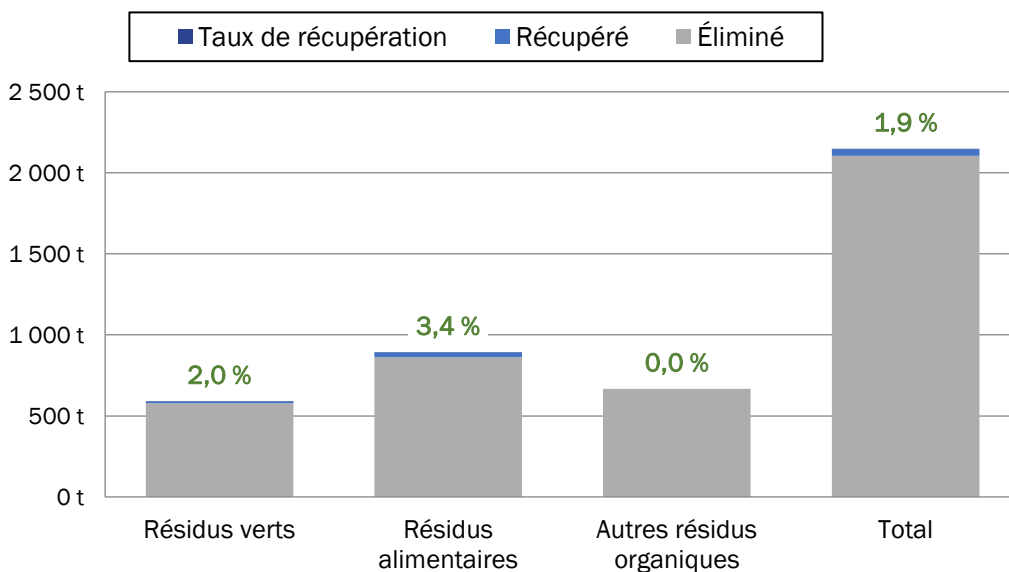


Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 11, l'ensemble des 901 tonnes de boues (20% de siccité) sont valorisées par l'épandage agricole et la restauration de sites.

Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire. En l'occurrence, aucun des étangs aérés n'a été vidangé en 2019.

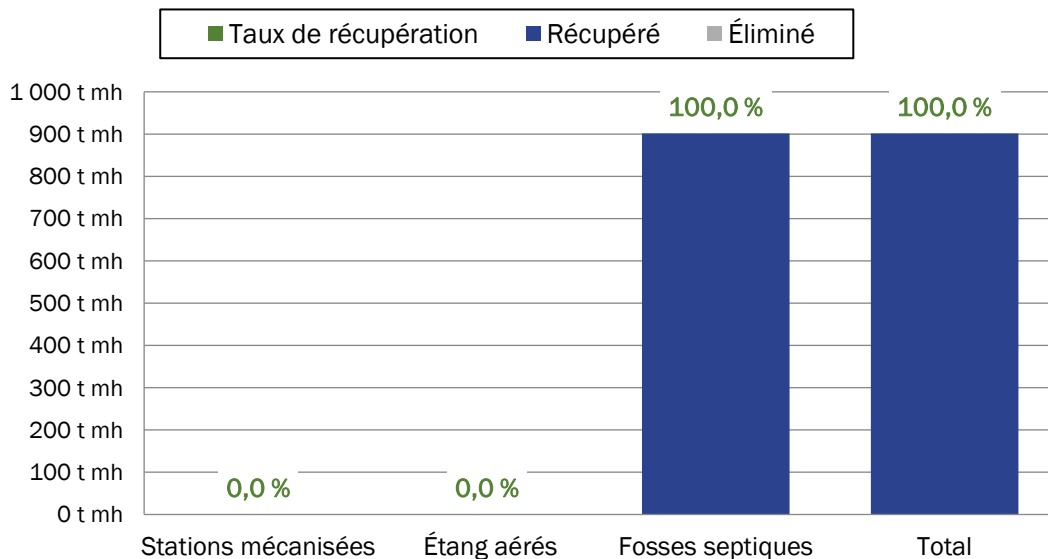


Figure 11 : Répartition des boues municipales

De façon générale, la récupération des matières par le secteur résidentiel a bien progressé, passant de 26 % à 36 % entre 2014 et 2019 (sans compter les boues municipales). La mise en place prévue, par la MRC, d'un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires et verts devrait améliorer davantage le taux de recyclage au cours des prochaines années.

### 5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 17 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur important que la MRC de La Haute-Gaspésie gère entièrement pour ce qui est des déchets et des matières recyclables (à l'exception des usines de transformation du poisson).

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC.

Pour estimer les quantités de plastiques agricoles générées, l'UPA a développé un mode de calcul<sup>6</sup> : chaque production laitière ou de bovins de boucherie générerait annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC, six tonnes de plastiques par an. De plus, il est estimé, pour les productions acéricoles, que 15 000 entailles génèrent une tonne de tubulures d'érablières<sup>7</sup>.

Le Tableau 30 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus sont éliminés ou récupérés directement; ainsi, ces matières résiduelles ne relèvent pas de la gestion de la MRC, ni des municipalités.

Tableau 30 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (t/an)	ÉLIMINÉ (t/an)	GÉNÉRÉ (t/an)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	281 t	350 t	631 t	44 %
Métal	23 t	48 t	71 t	32 %
Plastique	23 t	177 t	201 t	12 %
Verre	14 t	59 t	73 t	19 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>340 t</b>	<b>635 t</b>	<b>975 t</b>	<b>35 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	123 t	62 t	185 t	66 %
Résidus verts	0 t	50 t	50 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	347 t	347 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	72 t	72 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>123 t</b>	<b>531 t</b>	<b>654 t</b>	<b>19 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	46 t	46 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	352 t	352 t	0 %
Plastiques agricoles	0 t	17 t	17 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	45 t	45 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>463 t</b>	<b>1 626 t</b>	<b>2 089 t</b>	<b>22 %</b>

<sup>6</sup> Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.

<sup>7</sup> MRC Robert-Cliche (2020). État de situation des plastiques agricoles en 2020 (incluant le Bilan 2019-2020 de la récupération des tubulures d'érablières d'Environek).

La Figure 12 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. À cet égard, les matières recyclables culminent à 47 %, devant les matières organiques qui composent 31 % du gisement des ICI.

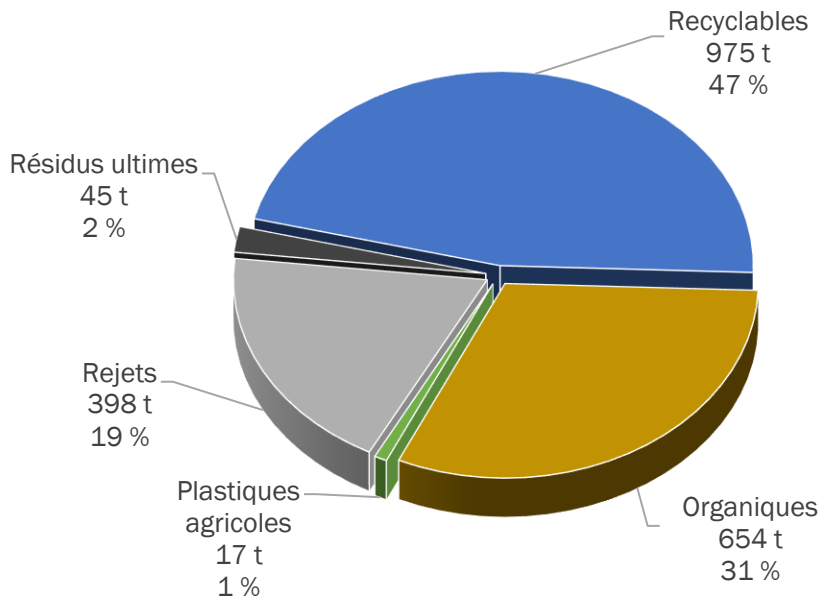


Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur des ICI

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire et sur l'étude de 2021, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 13 illustre cette situation.

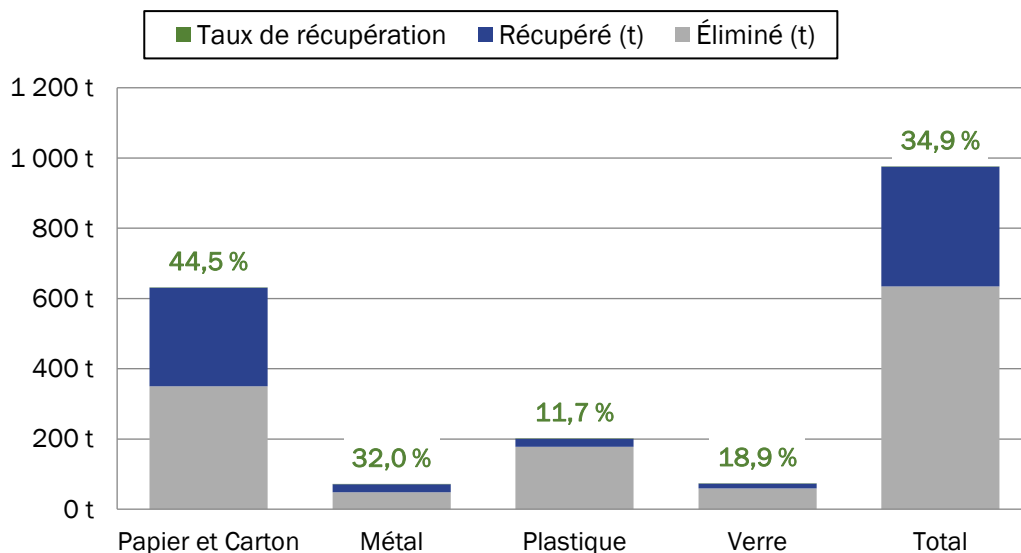


Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est établi à zéro faute d’information sur leur traitement. Les quantités récupérées, s’il y a lieu, ne sont pas connues.

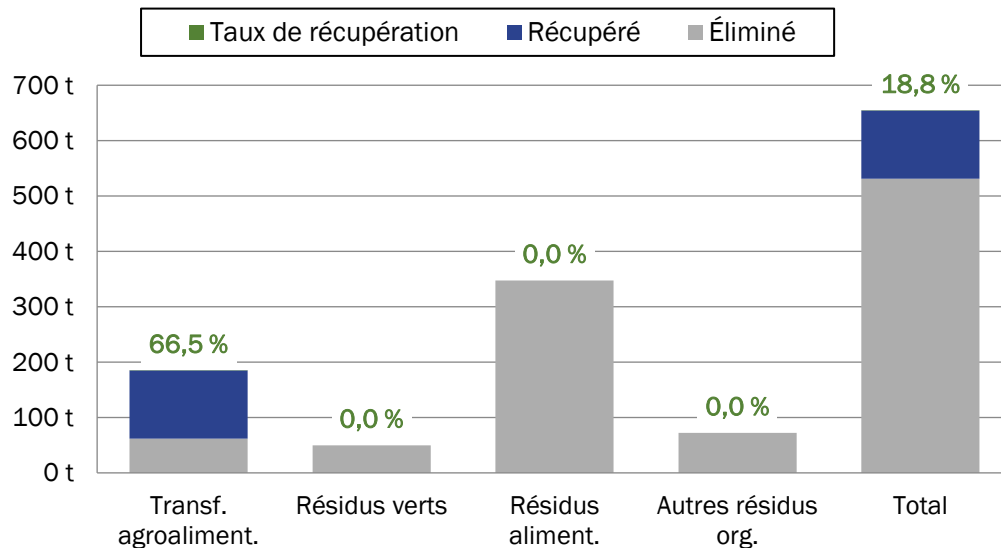


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Pour l’ensemble des matières, le secteur des ICI présente un taux de récupération de 22 %. Globalement, les ICI devront donc améliorer leur performance afin de contribuer à l’atteinte des cibles gouvernementales de recyclage.

#### 5.4 SECTEUR CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l’ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d’une part d’agrégats comme la brique, le béton et l’asphalte. D’autre part, l’ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d’asphalte, composent les non-agrégats.

Pour améliorer les estimations, les données réelles sur les bardeaux d’asphalte entrants à l’écocentre ont été utilisées pour l’année 2019. Du reste, les estimations des quantités de résidus de CRD reposent en bonne partie sur l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Le Tableau 31 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.



Tableau 31 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (t/an)	ÉLIMINÉ (t/an)	GÉNÉRÉ (t/an)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>3 588 t</b>	<b>221 t</b>	<b>3 809 t</b>	<b>94 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>1 130 t</b>	<b>874 t</b>	<b>2 004 t</b>	<b>56 %</b>
Bois de construction	850 t	471 t	1 322 t	64 %
Gypse	8 t	216 t	224 t	4 %
Bardeaux d'asphalte	272 t	0 t	272 t	100 %
Autres	0 t	187 t	187 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>4 718 t</b>	<b>1 095 t</b>	<b>5 813 t</b>	<b>81 %</b>

La Figure 15 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers du tonnage des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.

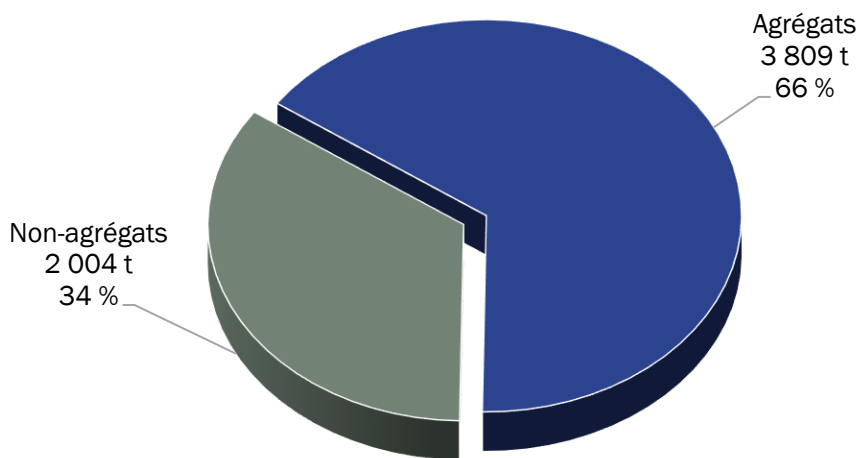


Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 16 démontre le contraste entre le taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse, par exemple, n'atteint pas 4 % du gisement. En revanche, grâce à la récupération des bardeaux d'asphalte par les écocentres, la performance de la MRC à cet égard est exemplaire.

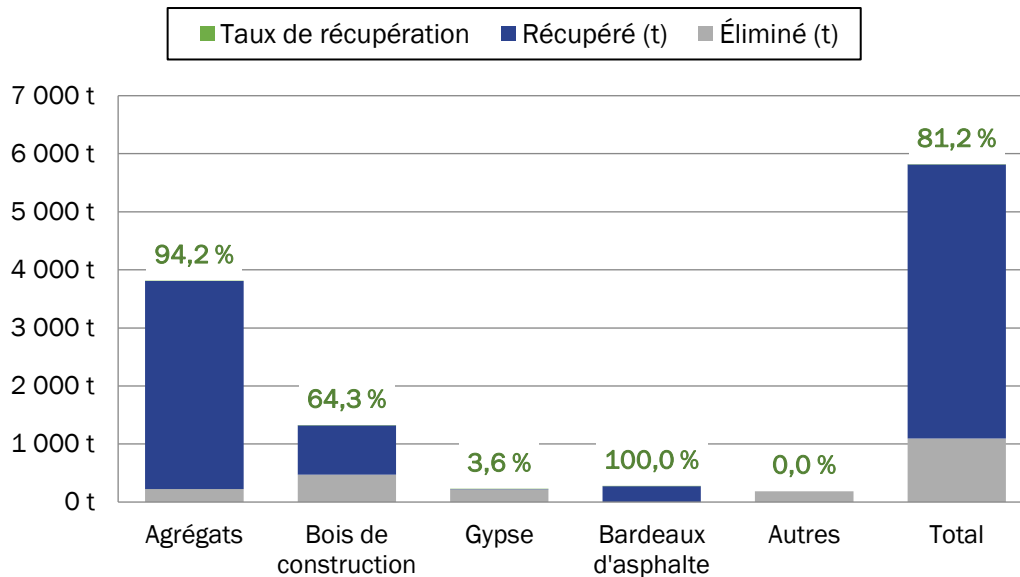


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l’Outil d’inventaire, soit 81 %, ne concorde pas avec les données d’élimination du MELCC. Selon le ministère, environ 245 tonnes de résidus de CRD ont été éliminées en 2019, tandis que l’estimation de l’Outil d’inventaire se chiffre autour de 1 000 tonnes. Il est possible que la situation particulière du territoire fasse en sorte que leur taux de récupération soit supérieur à celui estimé par l’Outil. Par exemple, les quantités récupérées grâce à des initiatives locales de citoyens ou d’ICI ne seront pas comptabilisées dans les données des écocentres, des centres de tri de résidus de CRD ou du MELCC.

L’un de défis à relever consistera à développer une meilleure connaissance du secteur des résidus de CRD et de la destination finale des matières. Cet enjeu est abordé dans le cadre du plan d’action de ce PGMR.

### 5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l’inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d’autres organismes œuvrant en récupération. Du côté de l’élimination, il est possible de recourir en plus aux données des lieux d’enfouissement ainsi qu’à celles du MELCC.

C’est ainsi que l’inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, la MRC de La Haute-Gaspésie a réalisée en 2021 des études pour mieux connaître la composition des matières éliminées par le secteur résidentiel et les ICI intégrés à la collecte municipale. Ces études ont permis d’améliorer la qualité des données et de compléter certaines informations manquantes.

Pour une bonne partie du secteur des ICI et pour les résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC. De plus, les conclusions de l'étude sur les ICI de 2021 ont été utilisées pour bonifier et pour valider les informations obtenues par l'Outil.

Le Tableau 32 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 32 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)</li> <li>Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>Étude de caractérisation des ordures municipales - MRC de La Haute-Gaspésie - 2021</li> <li>Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'<i>Outil</i>)</li> <li>Taux de rejets du centre de tri de Mont-Joli</li> <li>Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>Portrait du gisement de matières résiduelles des industries, commerces et institutions - MRC de La Haute-Gaspésie - 2021</li> <li>Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, 2018.</li> <li>MRC Robert-Cliche, Dossier des plastiques agricoles. 2020.</li> <li>Emploi Québec – Répertoire d'entreprises</li> <li>RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>Taux de rejets du centre de tri de Mont-Joli</li> <li>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> </ul>

SECTEUR	SOURCES
CRD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li><li>• Institut de la statistique Québec (ISQ) - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</li><li>• ISQ - Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.</li><li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li></ul>

## 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC de la Haute Gaspésie. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

### 6.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR

Les mesures du précédent PGMR couvrent la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC de La Haute-Gaspésie présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel, celui de 2020, permet de constater que plus de la moitié des mesures prévues ont été entièrement (8 sur 20) ou partiellement réalisées (5 sur 20). Toutefois, quelques mesures (7) n'ont pas été déployées.

Les mesures réalisées visent à la fois le secteur résidentiel et celui des ICI et couvrent les volets suivants :

- Information sensibilisation;
- Optimisation des services en GMR;
- Acquisition des connaissances;
- Suivi et reddition des comptes.

Tableau 33: Points saillants du plan d'action applicable à la période 2016-2020

ORIENTAIONS DE LA MRC	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
1- Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des matières résiduelles	1- Sensibiliser et informer les citoyens et les ICI de la MRC à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les secteurs visés	En cours de réalisation
	2- Sensibiliser et informer les citoyens et les petits ICI de la MRC à l'implantation du programme de compostage domestique dans les secteurs visés	Non réalisé
	3- Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage dans l'ensemble du territoire	Réalisé 100%
	4- Sensibiliser et éduquer les citoyens sur les objectifs du PGMR et les efforts à réaliser pour améliorer les performances en gestion des matières résiduelles	Réalisé 100%
	5- Informer les citoyens et les entreprises sur la valorisation des débris de CRD lors de l'octroi de permis de construction, de rénovation ou de démolition par les municipalités	Réalisé 100%

ORIENTAIONS DE LA MRC	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	6- Communiquer avec l'ensemble des ICI de moyenne et grande taille afin de leur transmettre les informations essentielles sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC	Réalisé 100%
2- Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain-rural)	7- Création d'un Fond CŒUR DE POMME pour des projets en gestion des matières résiduelles qui visent la récupération des matières recyclables ou organiques dans le secteur ICI	Réalisé 100%
	8- Adopter une politique de séances du conseil municipal sans déchet	Réalisé 100%
	9- Adapter la réglementation en fonction des bannissements à l'élimination qui sont à venir	Non réalisé
	10- Mettre en place la collecte de la troisième voie dans certains secteurs plus urbanisés de la MRC	En cours de réalisation
	11- Mettre en place un programme de compostage domestique et communautaire dans les secteurs non visés par la collecte à 3 voies	Réalisé 100%
	12- Faire l'inventaire des fosses septiques	Non réalisé
	13- Faire une étude sur la mise en place d'une collecte centralisée des boues de fosses septiques par la MRC.	Non réalisé
	14- Maintenir un comité en gestion des matières résiduelles afin d'assurer le suivi du PGMR	Réalisé 100%
3- Favoriser une transformation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique	15- Effectuer des études sur la valorisation de certaines matières résiduelles générées sur le territoire	Réalisé en partie
	16- Effectuer une étude de faisabilité sur la transformation des matières putrescibles pour valorisation agricole en conformité avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Non réalisé
4- Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles	17- Augmenter la récupération de matières résiduelles et des débris de CRD ainsi que le réemploi aux écocentres en optimisant leur fonctionnement	Réalisé en partie
	18- Ajouter deux points de dépôt des RDD et des matières visées par la REP dans la MRC et	Réalisé en partie

ORIENTATIONS DE LA MRC	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	assurer la collecte des matières qui s'y retrouveront	
	19-Évaluer les modes de gestion et les quantités de matières résiduelles provenant des secteurs ICI et CRD	Réalisé en partie

Les mesures non réalisées, mais qui demeurent pertinentes pour la MRC de La Haute-Gaspésie, seront reprises dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2029. Il s'agit entre autres de mesures concernant la gestion des boues de fosses septiques.

## 6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et les objectifs en matière de gestion des matières résiduelles sont énoncés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR), son plan d'action 2019-2024 ainsi que par la *Stratégie de valorisation de la matière organique*(SVMO). L'objectif fondamental de la Politique est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Pour ce faire, la PQGMR met de l'avant les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 pour l'année 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant chaque année;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Les objectifs à atteindre dans le cadre de la stratégie de valorisation des matières organiques sont:

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée<sup>7</sup> par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de gestion des matières résiduelles de la MRC.

### 6.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RÉGIONAUX

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux de la MRC de La Haute-Gaspésie que de ceux ayant une envergure régionale.

#### 6.3.1 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

#### Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC de La Haute-Gaspésie a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces touchant le système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice constitue une étape préalable à l'élaboration des mesures à mettre en œuvre par la voie du plan d'action.

Le Tableau 34 résume, pour la MRC de La Haute-Gaspésie et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 34: Forces en faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services GMR regroupés au sein de la MRC (déchets, matières recyclables, matières organiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distances de transport importantes entre les municipalités et pour se rendre aux installations (LET, centre de tri, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours aux « multi-box » permettant le transfert des déchets et des matières recyclables sans centre de transfert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'installations en GMR dans la MRC, hormis écocentres</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Compensation des frais de collecte sélective à 99% par RECYC-QUÉBEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interruption du programme de distribution des composteurs domestiques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification de la collecte des résidus alimentaires sur tout le territoire par les bacs bruns</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune prise en charge de la gestion des boues de fosses septiques par les municipalités ni la MRC</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible taux d'élimination par habitant : 449 kg/an (2019)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun service de réparation ou de traitement des encombrants : élimination des meubles défectueux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Apport volontaire des résidus verts aux écocentres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible récupération des résidus de CRD dans certaines municipalités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte spéciale des encombrants sur l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible récupération des textiles, sauf les vêtements en bon état</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Boues de fosses septiques vidangées : recyclées à 100%</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les ICI intégrés dans les collectes municipales</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractérisation réalisée des collectes municipales</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Récupération de 100% des bardeaux d'asphalte (valorisation énergétique)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisme de réemploi et de revente des meubles et vêtements en bon état (« Partagence »)</li> </ul>	

Le Tableau 35 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Tableau 35: Opportunités et menaces touchant le système actuel de GMR

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec la Ville de Matane pour le traitement prévu des matières organiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de soumissionnaires potentiels pour la collecte et le transport (marché captif)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de valorisation de la matière organique : incitatifs à la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépendance envers des installations de traitement externes à la MRC (LET, centre de tri, centre de tri CRD)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de soutien à la mise en valeur des matières organiques (ACDC, PTMOBC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des redevances à l'élimination, à la tonne, perçues par le MELCC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éloignement des marchés de recyclage pour plusieurs catégories de matières</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité élargie des producteurs (RÉP) pour les appareils de réfrigération, congélation et climatisation ainsi que pour les électroménagers</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne répartition des points de dépôt pour les produits sous REP</li> </ul>	

La prise en compte de la situation de gestion des matières résiduelles d'une MRC implique de considérer également les besoins en élimination des déchets à long terme d'un territoire.

### 6.3.2 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. En 2019, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 6 500 tonnes de déchets, dont un peu plus de 300 tonnes sont imputables au secteur résidentiel. L'ensemble des déchets de la MRC sont enfouis au LET de Matane.

Ce LET dispose encore d'une capacité d'enfouissement suffisante pour les territoires desservis, soit 25 000 tonnes par année ; la Ville de Matane prévoit d'ailleurs maintenir les opérations du LET pendant encore plus de 40 ans.

Deux facteurs viendront atténuer les besoins en élimination de la MRC de La Haute-Gaspésie au cours des prochaines années. D'abord, l'ISQ prévoit une baisse de la population de la MRC de l'ordre de 12 % d'ici 2041 (voir l'Annexe 2); une diminution proportionnelle des quantités à éliminer peut donc être attendue. De plus, la mise en œuvre des programmes de récupération et les mesures prévues dans le Plan d'action 2023-2029 permettront de réduire de façon significative la quantité de matières éliminées provenant de la MRC de La Haute-Gaspésie. De cette façon, la MRC et ses municipalités pourront s'approcher de l'objectif consistant à n'éliminer que les déchets ultimes.

### 6.3.3 Droit de regard

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ne compte pas de lieu d'élimination des matières résiduelles, ni de projet à cet égard. Comme l'indique le schéma d'aménagement de la MRC, chaque municipalité avait son propre dépôt en tranchées avant l'adoption du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) en 2006. Cette situation était problématique en raison de la proximité de résidences dont les occupants subissaient les nuisances des dépôts en tranchées. Les municipalités ont fermé ces dépôts car ils n'étaient pas conformes au REIMR. Dès lors, la solution d'élimination était hors-MRC.

La présence de plusieurs LET en Gaspésie répond déjà aux besoins en élimination de la population de la région. Comme aucun projet de lieu d'élimination n'est envisagé sur le territoire de MRC de La Haute-Gaspésie, celle-ci n'exerce pas son droit de limiter ou d'interdire l'élimination de matières résiduelles de l'extérieur de son territoire (droit de regard).

## 6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations pour la MRC de La Haute-Gaspésie. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

### 6.4.1 Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019)

Le Tableau 36 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 par le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Tableau 36: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action

MATIÈRES VISÉES	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2013	CIBLES DU PLAN D'ACTION EN 2015	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION EN 2023
Élimination KG/habitant/an	555	700	449	525
Matières recyclables	49%	70%	51%	75%
Matières organiques	22%	60%	6%	60%
Boues municipales	83%	60%	100%	60%
Résidus de CRD	78%	70%	81%	70%
<i>CRD - Agrégats</i>	<i>94%</i>	<i>80%</i>	<i>94%</i>	<i>70%</i>
<i>CRD - Non-agrégats</i>	<i>46%</i>	<i>70%</i>	<i>56%</i>	<i>70%</i>

Entre 2013 et 2019, la performance de la MRC au niveau de l'élimination par habitant s'est grandement améliorée d'après les données du MELCC. En effet, la quantité éliminée par habitant en 2019 (449 kg) se trouve déjà en-deçà de la cible établie par le Plan d'action de la PQGMR pour l'année 2023 (525kg). De plus, la progression du taux de récupération des matières recyclables de la collecte sélective est notable, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre le taux de 75% de recyclage d'ici 2023. Pour ce qui est de la récupération des matières organiques, l'apparent recul est sans doute dû à la fermeture d'une industrie de transformation agroalimentaire, secteur dont la performance est habituellement exemplaire. Enfin, la récupération des résidus de CRD est bonne, mais celle des résidus autres que les agrégats doit être améliorée pour atteindre la cible du Plan d'action 2019-2024.

### 6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité.

Tableau 37: Orientations et objectifs du Plan d'action 2023-2029 du PGMR

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Sensibiliser les élus, les acteurs du milieu et la population à la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la coordination, le suivi de l'application du PGMR et la reddition des comptes tout en impliquant les parties prenantes concernées</li> <li>• Inciter la population à améliorer ses pratiques afin d'atteindre, entre autres, 75% de récupération des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028</li> </ul>
2. Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation afin de réduire de 10% la quantité de matières éliminées d'ici 2029.</li> </ul>
3. Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques (MO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir 100% de la population d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2029</li> <li>• Recycler 100% des boues municipales</li> </ul>
4. Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un accompagnement à tous les ICI et les générateurs de CRD</li> <li>• Récupérer 70% de résidus de CRD non agrégats d'ici 2027</li> </ul>
5. Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les services GMR et les règles applicables dans l'ensemble des municipalités</li> </ul>

## 7. PLAN D'ACTION 2023-2029

Une fois le diagnostic établi et les orientations énoncées, il convient d'identifier les mesures qui permettront l'atteinte des objectifs de la MRC tout en contribuant à l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO.

La cohérence régionale est également considérée. D'abord, avec la prise en compte des installations de GMR hors-MRC qui desservent ou qui pourraient desservir la population de la MRC de La Haute-Gaspésie. De plus, celle-ci est engagée dans un partenariat avec la MRC voisine de La Matanie concernant le traitement éventuel des matières organiques.

## 7.1 ÉCHÉANCIER ET OBJECTIFS

Le plan d'action du PGMR doit contribuer à l'atteinte des cibles de récupération du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 38.

Il faut préciser que l'atteinte de l'objectif de la Stratégie de valorisation de la matière organique, consistant à recycler 70% des matières organiques d'ici 2030, se trouve décalée en 2031.

Tableau 38: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRES VISÉES	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT EN 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination kg/habitant/an	449	525	2023
Matières recyclables	51%	75%	2029
Matières organiques (total)	29%	60%	2029
<i>Résidus alimentaires et verts</i>	<i>11%</i>	<i>60%</i>	<i>--</i>
<i>Boues municipales</i>	<i>100%</i>	<i>60%</i>	<i>--</i>
Résidus de CRD	81%	70%	2023
<i>CRD - Agrégats</i>	<i>94%</i>	<i>70%</i>	<i>2023</i>
<i>CRD - Non agrégats</i>	<i>56%</i>	<i>70%</i>	<i>2027</i>

## 7.2 PRÉSENTATION DES MESURES ET DES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

Un plan d'action comprenant 19 mesures est proposé, celles-ci étant regroupées autour des cinq grandes orientations présentées à la section 6. Les détails des mesures, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'ANNEXE 7). Une distinction y est faite entre les coûts externes que la MRC ou les municipalités devront assumer et les coûts internes (personnel de la MRC et des municipalités assurant la coordination et la mise en œuvre du PGMR).

Le Tableau 39 présente les moyens de mise en œuvre pour chaque mesure du plan d'action, de même que la période d'application et le coût estimé.

Les coûts comprennent, par exemple, les salaires, les équipements et les services requis pour réaliser la mesure. Afin d'éviter le dédoublement des montants, aucun coût n'est affiché pour la mise en œuvre d'une mesure dont les frais sont couverts par la réalisation d'une autre mesure (par exemple, l'embauche d'agents de l'éco-patrouille).

La contrepartie des coûts, c'est-à-dire les revenus estimés, est présentée à la section 10.1.2. De plus, l'estimation des revenus, par année, se trouve à l'Annexe 9. De façon sommaire, la MRC peut attendre près de 3 M \$ en revenus durant la période d'application du PGMR. Ces montants proviendraient principalement de la redistribution de la redevance à l'élimination et de la compensation ou du remboursement pour les coûts de collecte sélective.

Les années inscrites pour l'implantation et la durée des mesures correspondent aux années financières de la MRC de La Haute-Gaspésie, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



Tableau 39: Mesures et coûts du Plan d'action 2023-2029

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
<b>Orientation 1: Sensibiliser les élus, les acteurs du milieu et la population à la gestion des matières résiduelles</b>						
Assurer la coordination, le suivi de l'application du PGMR et la reddition des comptes tout en impliquant les parties prenantes	1	Déployer un programme de formation à la GMR destiné aux élus et à la direction des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de travail sur des enjeux spécifiques</li> <li>- Points d'information en GMR durant les rencontres du Conseil de la MRC ou des conseils municipaux</li> <li>- Formations à l'intention des directeurs généraux ou des directeurs de services</li> </ul>	2023	2	10 000 \$
	2	Créer une table permanente regroupant des acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, municipalités, grands générateurs, OBNL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des intervenants et invitations</li> <li>- Organisation de rencontres avec des enjeux précis à discuter</li> <li>- Suivi des actions discutées</li> </ul>	2024	6	40 000 \$
	3	Produire et diffuser annuellement le bilan des services GMR (performance, coûts, revenus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de la performance de la MRC dans les médias locaux, le site Internet et les réseaux sociaux</li> <li>- Tenue d'événements publics (conférences, kiosques, etc.) concernant la performance en GMR et l'état de mise en œuvre du PGMR</li> </ul>	2024	6	43 800 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
Inciter la population à améliorer ses pratiques afin d'atteindre, entre autres, 75% de récupération des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028	4	Sensibiliser la population aux volets importants de la gestion des matières résiduelles	- Campagne de sensibilisation au tri à la source et aux matières acceptées dans le bac de recyclage - Campagne d'information concernant les matières acceptées aux écocentres et le mode de fonctionnement de ces installations	2024	3	30 900 \$
<b>Sous-total orientation 1</b>						<b>124 700 \$</b>
<b>Orientation 2 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>						
Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de	5	Offrir à prix réduit au moins un nouveau produit réutilisable ou écologique	- Subvention à l'achat des couches lavables et des produits d'hygiène durables - Subvention à l'achat d'autres produits écologiques (ex.: sacs à sandwich réutilisable)	2023	7	114 500 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
valorisation afin de réduire de 10% la quantité de matières éliminées d'ici 2029	6	Restreindre l'utilisation des produits à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de la vente et de la distribution de sacs à usage unique sur le territoire</li> <li>- Développement d'un règlement modèle pour les municipalités</li> <li>- Approvisionnement en eau potable dans les édifices municipaux (fontaines à eau ou abreuvoir) et interdiction des bouteilles d'eau jetables</li> <li>- Acquisition de vaisselle réutilisable pour les salles d'employés des édifices municipaux</li> </ul>	2025	5	126 800 \$
	7	Mettre en place des activités de réemploi et des ateliers de réparation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des «Réparathon» ou des «café-réparation»</li> <li>- Aménagement d'espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres</li> <li>- Redistribution de compost, de feuilles mortes, de copeaux de bois et de bois de construction par les écocentres</li> </ul>	2025	2	279 400 \$
<b>Sous-total orientation 2</b>						<b>520 700 \$</b>



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
<b>Orientation 3: Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques (MO)</b>						
Desservir 100% de la population d'ici 2025 et recycler 60% des MO d'ici 2029	8	Déployer un plan de communication afin d'améliorer la performance de la collecte des MO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la trousse « La vie en brun » de RECYC-QUÉBEC</li> <li>- Diffusion des outils d'ISÉ concernant la collecte des MO</li> <li>- Embauche d'agents d'« éco-patrouille » pour mettre en œuvre les mesures de sensibilisation</li> </ul>	2023	2	96 400 \$
	9	Consolider la collecte en bacs bruns des MO pour les résidences et les ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un mécanisme de coordination entre la MRC, les municipalités et la plateforme de compostage</li> <li>- Vérifications des paramètres de la collecte et ajustements, s'il y a lieu</li> <li>- Suivi de la qualité des travaux de l'entrepreneur de collecte</li> <li>- Évaluation des besoins des citoyens et des ICI et ajustement du service, s'il y a lieu</li> </ul>	2023	2	119 600 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
	10	Maintenir les programmes de sensibilisation et de gestion des résidus verts	- Promotion de la gestion in situ des résidus verts (herbicyclage et feuillicyclage) par la diffusion de fiches et de capsules informatives - Acceptation des résidus verts aux écocentres et mise sur pied de points de dépôts temporaires - Octroi d'un seul bac brun de 240 L par résidence pour limiter la quantité de résidus verts mis à la collecte	2023	7	166 200 \$
Recycler 100% des boues municipales	11	Améliorer la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire	- Inventaire des fosses septiques sur le territoire - Exigence pour les citoyens de fournir une preuve de vidange de leur fosse à la municipalité - Projet pilote de gestion municipale des vidanges de fosses septiques dans un secteur	2026	4	48 800 \$
	12	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration vidangées	- Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) - Effectuer la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues	2023	7	210 000
<b>Sous-total orientation 3</b>						<b>641 000 \$</b>



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
<b>Orientation 4: Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD</b>						
Offrir un accompagnement à tous les ICI ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises qui génèrent des résidus de CRD	13	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion des résultats et des recommandations de la caractérisation des ordures municipales auprès des ICI assimilables</li> <li>- Interventions des agents de l'éco-patrouille auprès des ICI</li> <li>- Récupération d'aliments encore comestibles dans les supermarchés par des organismes d'entraide</li> </ul>	2025	3	11 900 \$
	14	Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD dans les ordures, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisation des résidus de CRD des citoyens et des ICI</li> <li>- Diffusion des résultats et des recommandations de la caractérisation des résidus de CRD auprès des citoyens et des ICI concernés</li> <li>- Suivi de la performance des citoyens et des ICI</li> </ul>	2026	4	32 900 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
Récupérer 70% de résidus de CRD non agrégats d'ici 2027	15	Sensibiliser les citoyens et les ICI aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'un aide-mémoire sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD auprès des citoyens et des entrepreneurs lors de l'émission des permis de construction et de rénovation</li> <li>- Intégration des bonnes pratiques au sein de politiques municipales</li> <li>- Diffusion des bons coups des citoyens et des ICI en gestion des résidus de CRD</li> </ul>	2025	3	34 400 \$
	16	Étudier les options de tarification selon le taux de résidus de CRD récupérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des avantages et inconvénients d'une tarification plus élevée à l'écocentre pour les remorques ou les conteneurs de résidus de CRD non triés</li> </ul>	2027	3	11 000 \$
<b>Sous-total orientation 4</b>						<b>90 200 \$</b>
<b>Orientation 5: Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR</b>						
Assurer la coordination, le suivi de l'application du PGMR et la reddition des comptes tout en	17	Adopter un règlement de la MRC concernant les matières interdites dans les bacs ou les conteneurs à déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne d'information concernant les objectifs et le contenu du règlement</li> <li>- Mise en vigueur du règlement</li> <li>- Suivi de l'application du règlement par les éco-patrouilles et les inspections municipales</li> </ul>	2026	4	23 400 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	PÉRIODE		BUDGET
				Année d'implantation	Nbr. d'années de mise en oeuvre	COÛT TOTAL
impliquant les parties prenantes	18	Optimiser les partenariats de la MRC avec les fournisseurs de services en GMR	- Révision du devis d'appel d'offres pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques de façon à favoriser la concurrence et à améliorer les services à la population	2024	6	20 700 \$
	19	Établir une stratégie de gestion des débris après-sinistre	- Portrait des sinistres pouvant survenir sur le territoire - Identification des modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière - Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	2026	1	16 100 \$
<b>Sous-total orientation 5</b>						<b>60 200 \$</b>
<b>Grand total</b>						<b>1 436 800 \$</b>



### 7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

Les mesures prévues dans le cadre de l’Orientation 1 du plan d’action renforceront la mise en œuvre du PGMR. La création d’une table permanente des acteurs intéressés, notamment, favorisera la collaboration nécessaire à la mise en œuvre des mesures. De plus, la diffusion annuelle d’un bilan GMR, auprès de la population, facilitera la reddition de compte et l’allocation de ressources pour les mesures dont l’application paraît plus ardue.

La mise en œuvre du PGMR 2023-2029 facilitera également la préparation de la prochaine révision. À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. À moins que des modifications soient apportées aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir l’adoption d’un projet de PGMR révisé avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c’est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d’élaboration du projet de PGMR révisé nécessitent généralement un an.

Le Tableau 40 illustre l’échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l’échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 40: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Février 2023*
Amorce des travaux de révision du PGMR de la MRC de La Haute-Gaspésie	Février 2027
Adoption d’un projet de PGMR révisé par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie	Avril 2028
Consultation publique	Sept. à nov. 2028
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Février 2030 (au plus tard)

*\*La MRC a jusqu’en avril 2024 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle sera vraisemblablement prête à procéder plus tôt.*

### 7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d’établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

## 7.4.1 Estimation des coûts

Un sommaire des coûts estimés pour la mise en œuvre du plan d'action est présenté au Tableau 41. Les tableaux des annexes 7 et 8 apporte davantage de précisions à cet égard.

Tableau 41: Sommaire des estimés de coûts annuels de mise en oeuvre

Orientations	Coûts externes	Coordination à l'interne		Coûts totaux	
	\$ sur 7 ans	\$ sur 7 ans	Heures (MRC)	Heures (municipalités)	\$ sur 7 ans
1: Sensibiliser les élus, les acteurs du milieu et la population à la gestion des matières résiduelles	64 000 \$	60 700 \$	1 330	20	124 700 \$
2. Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	333 000 \$	187 700 \$	2 930	1 090	520 700 \$
3. Mettre en œuvre la stratégie de valorisation des matières organiques (MO)	243 100 \$	397 900 \$	6 150	1 100	641 000 \$
4. Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD	30 000 \$	60 200 \$	1 220	430	90 200 \$
5. Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR	5 000 \$	55 200 \$	1 250	40	60 200 \$
<b>Total</b>	<b>684 700 \$</b>	<b>752 100 \$</b>	<b>12 880</b>	<b>2 650</b>	<b>1 436 800 \$</b>

En somme, les coûts de mise en œuvre des 19 mesures du PGMR sont estimés à 1,4 M \$. De ce montant, 684 700 \$ représentent des coûts externes, c'est-à-dire des coûts additionnels que la MRC ou les municipalités devront assumer afin de mettre en œuvre les mesures. De leur côté, les coûts internes, au montant de 752 100 \$, reflètent la rémunération des personnes chargées d'assurer la coordination de la mise en œuvre du PGMR.

Le coût interne est estimé à partir du nombre d'heures nécessaires pour cette tâche, soit 12 880 heures pour la MRC et 2 650 pour les huit municipalités, et ce, sur une période de sept ans. Comme la MRC et les municipalités assument déjà leurs coûts de main-d'œuvre, il ne s'agit habituellement pas de coûts additionnels à défrayer. La MRC et les municipalités doivent toutefois évaluer si leur personnel actuel est en mesure d'assumer les tâches associées au PGMR durant cette période et, le cas échéant, prévoir de nouvelles embauches.

De façon annuelle, le coût total de mise en œuvre, en incluant les coûts externes et internes, donne environ 205 000 \$, ou autour de 17 \$ par habitant de la MRC, compte tenu de la population équivalente (voir le Tableau 3).

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était également de 1,2 M \$. Cela revenait à environ 235 800 \$ par année d'application du PGMR, ou 20 \$ par habitant de la MRC.



#### 7.4.2 Estimation des revenus

La MRC de La Haute-Gaspésie et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective.

Le Tableau 42 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2029 en se basant sur la redistribution à la redevance perçue pour l'année 2015 ainsi que sur la compensation des coûts de collecte sélective pour l'année 2020. Pour ces deux sources de revenus, les montants attendus durant la période 2023-2029 sont basés sur un montant indexé (tenant compte de l'augmentation du coût de la vie).

Tableau 42: Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2029)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	772 000
Compensation des coûts de collecte sélective	2 146 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 918 000</b>

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. En effet, les coûts de tri des matières recyclables seraient déboursés directement par l'organisme de gestion désignés (OGD), donc ne pourraient plus être réclamés par la MRC. Les coûts de collecte et de transport, en revanche, continueront de faire l'objet d'une compensation ou d'un remboursement selon les termes de l'entente future avec l'OGD.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

#### 7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des mesures du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'ANNEXE 7.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'exercice d'élaboration du rapport de suivi permettra à la MRC d'apporter en cours de route des ajustements, le cas échéant, à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action.

Plusieurs mesures du Plan d'action du PGMR vise à pousser plus loin cet exercice de suivi. D'abord, la Mesure 2 prévoit la création d'une table permanente regroupant des acteurs visés par la GMR. Cette table aura pour mission des trouver des solutions aux enjeux propres à la MRC et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action. La comité GMR déjà en place dans le cadre du PGMR 2016-2020 demeurera puisqu'il ne s'agit pas des mêmes acteurs impliqués. De plus, la Mesure 3 vise à assurer la communication régulière des résultats du bilan des services GMR à la population. Ces démarches ont pour but d'informer la population, mais aussi d'assurer son engagement dans la mise en œuvre des actions du PGMR.

## ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Emploi Québec (2015). Fiche territoriale : MRC de La Haute-Gaspésie.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Groupe Bouffard (2021). Centres de tri.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

ISQ (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

ISQ (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

ISQ (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2014). Profil de l'industrie agroalimentaire – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2017). Rapport relatif à la base de données sur la propriété des terres agricoles.

MAPAQ (2020). Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021a). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

MELCC (2021b). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective.

MELCC (2021c). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

MELCC (2021d). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.



- MELCC (2021e). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.
- MELCC (2021f). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
- MELCC (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- MRC de La Haute-Gaspésie (2018). Plan de développement de la zone agricole.
- MRC de La Haute-Gaspésie (2018). Plan d'action : priorités d'intervention du Fonds de développement du territoire (FDT).
- MRC de La Haute-Gaspésie (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
- MRC de La Haute-Gaspésie (1989). Schéma d'aménagement du territoire.
- MRC Robert-Cliche (2020). État de situation des plastiques agricoles en 2020 (incluant le Bilan 2019-2020 de la récupération des tubulures d'érablières d'Environek).
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).
- Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).
- RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « Ici on recycle + ».
- RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).
- RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

- RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.
- Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de la Gaspésie (2021). Site de compostage.
- SOLINOV (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.
- Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de La Haute-Gaspésie.
- Stratzer (2021a). Caractérisation des ordures municipales – MRC de La Haute-Gaspésie.
- Stratzer (2021b). Portrait du gisement de matières résiduelles des industries, commerces et institutions –MRC de La Haute-Gaspésie.

## ANNEXE 2 – PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 43: Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
<b>Total</b>	<b>5 410</b>	<b>11 316</b>	<b>5 270</b>	<b>2,1</b>

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 44: Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	11 300	10 900	10 500	10 200	9 900	9 600	-15,3%
Nombre de ménages privés	5 245	5 169	5 055	4 904	4 729	4 545	-13,4 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

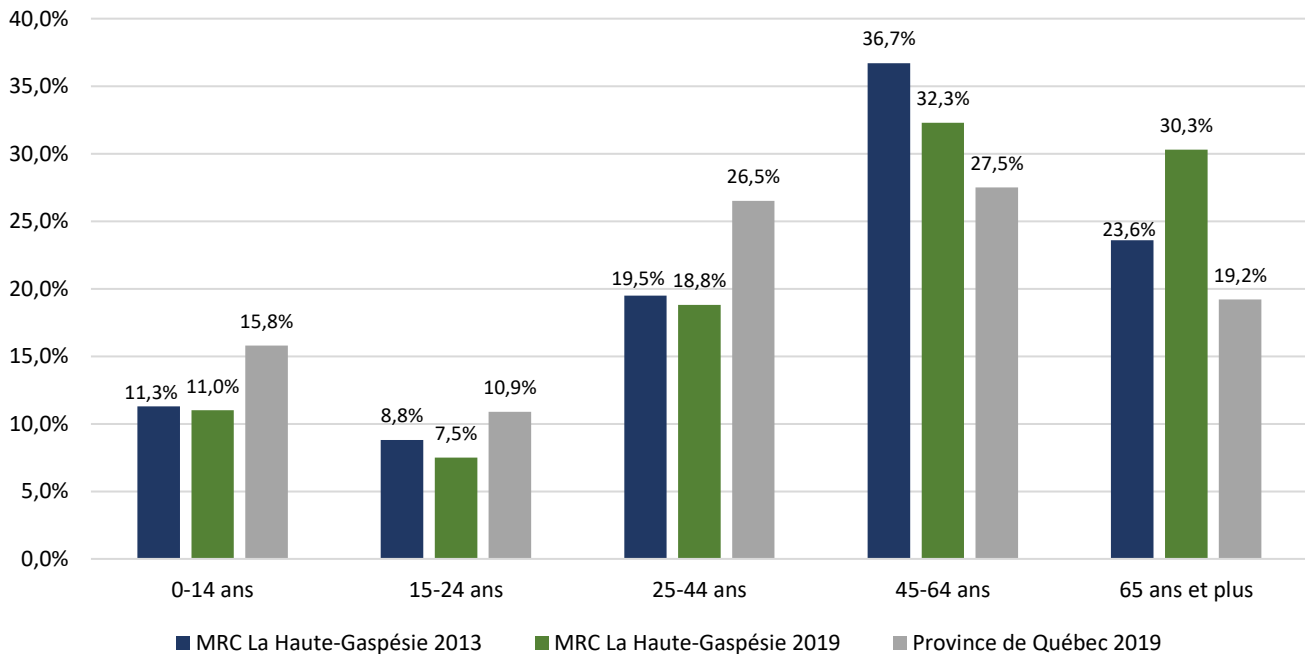


Figure 17: : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

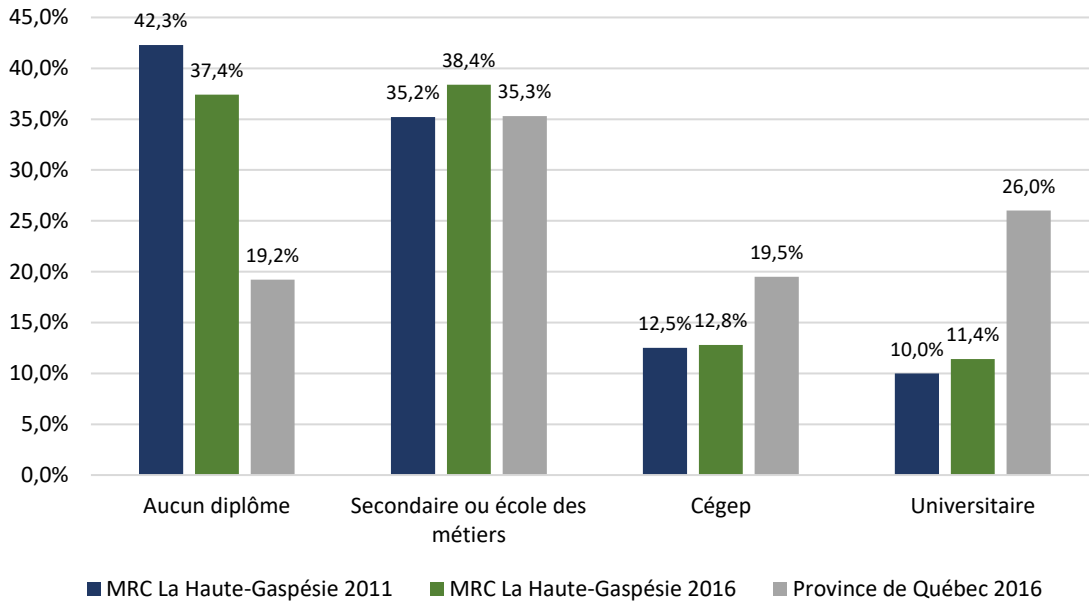


Figure 18: : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 45: Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2010	MRC 2015	Québec 2015
Moins de 20 000 \$	39,2 %	17,8 %	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	33,7 %	26,6 %	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	17,4 %	20,9 %	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	5,2 %	22,8 %	28,9 %
100 000\$ et plus	9,2 %	11,9 %	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

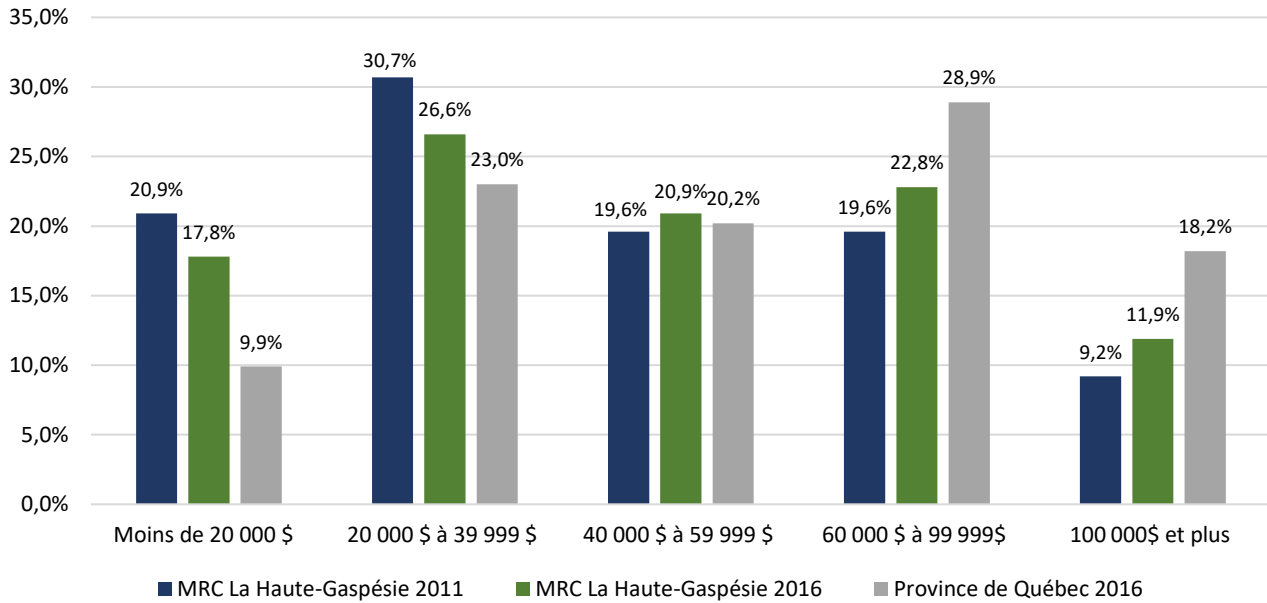


Figure 19: Revenus annuels des ménages de la MRC et du Québec

Tableau 46 : Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2010	2015
Taux d'activité	37,9 %	48,3%
Taux de chômage	19,3 %	20,5%

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016



## ANNEXE 3 – ENTENTES INTERMUNICIPALES

*Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides* entre la Ville de Matane et la MRC de la Haute-Gaspésie. Il s'agit d'une entente pour la fourniture de services dont les coûts d'opération réels sont partagés entre les parties et révisés annuellement. En voici les principaux termes :

Tableau 47: Principaux termes de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides

<p><b>NATURE DE L'ENTENTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfouissement au LET opéré par la Ville de Matane ;</li> <li>• Maximum de 7 500 tonnes/an de déchets ;</li> <li>• Participation d'un représentant de la MRC au comité de vigilance du LET.</li> </ul>
<p><b>OBLIGATIONS DE LA MRC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la collecte et le transport des déchets jusqu'au LET;</li> <li>• Offrir une collecte des matières recyclables ;</li> <li>• Offrir une collecte des MO dès que le service de la Ville sera opérationnel;</li> <li>• Maintenir un service d'écocentre (résidus de CRD et matières visées par une REP) ;</li> <li>• Déployer une campagne d'ISÉ.</li> </ul>
<p><b>TARIFICATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 87,03 \$/tonne en 2015, indexée à chaque année par règlement de la Ville ;</li> <li>• 110,00 \$/tonne en 2020 et 105.00 \$/tonne en 2021 ;</li> <li>• Majoration de 25 % des tarifs si les obligations ne sont pas respectées.</li> </ul>
<p><b>ÉCHÉANCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de l'entente le 15 décembre 2025 ;</li> <li>• Renouvellement automatique par périodes successives de 5 ans ;</li> <li>• Avis écrit d'une des parties 6 mois avant l'échéance pour y mettre fin.</li> </ul>

**Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques** entre la Ville de Matane, neuf (9) autres municipalités de la MRC de La Matanie, ainsi que la MRC de la Haute-Gaspésie. Cette entente s'apparente davantage à un partenariat, puisque la MRC de La Haute-Gaspésie partage avec les autres parties le paiement annuel des coûts d'immobilisation, qu'il y a un protocole de partage de l'actif et du passif et qu'il y a un mode de partage des risques. De plus, les coûts d'opération réels sont partagés entre les parties et révisés annuellement.

Tableau 48: Principaux termes de l'entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques

<p><b>NATURE DE L'ENTENTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des MO compostables à la future plateforme opérée par la Ville de Matane;</li> <li>• Desserte des matières provenant du secteur résidentiel et des ICI;</li> <li>• Résidus verts et alimentaires, autres résidus identifiés par la Ville et MO des ICI en vrac;</li> <li>• Exclusion de l'entente des biosolides issus du traitement des eaux;</li> <li>• Participation d'un représentant de la MRC à un comité intermunicipal de traitement des MO.</li> </ul>
<p><b>OBLIGATIONS DE LA MRC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la collecte et le transport des MO jusqu'à la plateforme de compostage;</li> <li>• Acheminer un pourcentage de la quantité de MO indiqué à la demande au PTMOBC :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Années 1 à 4 : pourcentage déterminé par le comité intermunicipal;</li> <li>○ Année 5 : 85 %;</li> </ul> </li> <li>• Desservir par la collecte au moins 70 % des unités d'occupation au plus tard à l'année 5;</li> <li>• Déployer une campagne d'ISÉ.</li> <li>• Transporter et valoriser le compost attribuable à son territoire, au prorata des MO entrantes.</li> </ul>
<p><b>TARIFICATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution financière au prorata des populations établie annuellement en fonction des coûts réels de financement des immobilisations et des coûts de fonctionnement;</li> <li>• Années 1 à 4 : Majoration en fonction de l'atteinte des cibles si elles ne sont pas atteintes, jusqu'à concurrence de 25% des coûts annuels;</li> <li>• Année 5 : Majoration en fonction de la réduction du montant de l'aide financière accordée par le PTMOBC s'il y a lieu.</li> </ul>

## ÉCHÉANCE

- Entente de 20 ans à partir de la date de mise en service;
- Par la suite, renouvellement automatique par périodes successives de 5 ans;
- Avis écrit d'une des parties 6 mois avant l'échéance pour y mettre fin;
- Méthode de partage de l'actif et du passif lors du retrait d'une partie à l'entente.

## ANNEXE 4 — CONTRATS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET D'ÉLIMINATION

Tableau 49: Contrats de collecte, de transport et d'élimination des déchets en vigueur

MUNICIPALITÉ	ENTREPRENEUR DE COLLECTE	DATE D'ÉCHÉANCE	FRÉQUENCE DE COLLECTE
Toutes les municipalités pour les déchets (360 litres, 1100 litres et chargement avant)	Groupe Bouffard	2026-10-06	1x / sem juin à août 1x / 2 sem sept à mai
Toutes les municipalités pour les matières recyclables (360 litres, 1100 litres et chargement avant)	Groupe Bouffard	2026-10-06	1x / sem juin à août 1x / 2 sem sept à mai
Toutes les municipalités pour les MO en bacs. Début après avis préalable de 6 mois. Co-collecte avec les déchets permise.	Groupe Bouffard	2026-10-06	1x / sem mai à novembre 1x / mois Décembre à avril
Toutes les municipalités pour les déchets et matières recyclables (roll-off à compaction)	Groupe Bouffard	2026-10-06	Au besoin

## ANNEXE 5 — POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Tableau 50 : Points de dépôt pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres et contenants	Adresse
Centre de Tri Bouffard/Matane Sanitaire (Ste-Anne-des-Monts)					x	12, Parc Industriel, Sainte-Anne-des-Monts, G4V 2V9
Déco-Surfaces - Intérieur D	x					101, boulevard Ste-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, G4V 1R5
Dépanneur Mont-Louis (2013) Enr.					x	45 1 <sup>ère</sup> Avenue ouest, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, G0E 1T0
Dépôt Cap Chat	x				x	6 rue des Cèdres, Cap-Chat, G0J 1E0
Écocentre de Mont-Louis	x	x	x	x		9 avenue B, Mont-Louis, G0E 1T0
Écocentre Ste-Anne-des-Monts	x	x	x	x	x	730 boulevard Ste-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, G4V 1V2
Entrepôt municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine Citoyens et ICI				x		142 rte Principale, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, G0E 1P0
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis					x	43, de l'Église, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, G0E 1T0

Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres et contenants	Adresse
Postes Canada		x				2 rue des Peupliers, Marsoui, G0E 1S0
Postes Canada		x				4 rte du Mont-Martre, La Martre, G0E 2H0
Postes Canada		x				41 boul. Perron Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, G4V 1B0
Postes Canada		x				42 rue Notre-Dame, Cap-Chat, G0J 1E0
Postes Canada		x				56 7 <sup>e</sup> rue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, G4V 1A0
Postes Canada		x				9 1 <sup>ère</sup> avenue Ouest, Mont-Louis, G0E 1T0
Postes Canada		x				A-104 rue Cloutier, Mont-Saint-Pierre, G0E 1V0
Quincaillerie B.L. Inc.			x			6 1 <sup>ère</sup> avenue est, Mont-Louis, G0E 1T0



## ANNEXE 6 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

### Secteur Résidentiel - Résultats - La Haute-Gaspésie

Version 2020

#### MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Papier et carton	744 t	202 t	945 t
Métal	46 t	69 t	115 t
Plastique	117 t	232 t	349 t
Verre	195 t	56 t	251 t
<b>Total</b>	<b>1 102 t</b>	<b>558 t</b>	<b>1 660 t</b>

#### MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	12 t	578 t	590 t
Résidus alimentaires	30 t	862 t	892 t
Autres résidus organiques	0 t	666 t	666 t
<b>Total</b>	<b>42 t</b>	<b>2 106 t</b>	<b>2 147 t</b>

#### BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	901 t mh	0 t mh	901 t mh
<b>Total</b>	<b>901 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>901 t mh</b>



**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**  
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	512 t	0 t	512 t

**TEXTILE**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	29 t	138 t	167 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	150 t	150 t
↳ Centre de tri	0 t	150 t	150 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	n.d.	n.d.	12 t
Encombrants (Données de l'outil)	213 t	82 t	295 t
↳ Métalliques	213 t	49 t	262 t
↳ Non-métalliques	0 t	33 t	33 t
<b>Total</b>	<b>213 t</b>	<b>244 t</b>	<b>457 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	24 t



**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	744 t	202 t	945 t
Métal	46 t	69 t	115 t
Plastique	117 t	232 t	349 t
Verre	195 t	56 t	251 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	12 t	578 t	590 t
Résidus alimentaires	30 t	862 t	892 t
Autres résidus organiques	0 t	666 t	666 t
Véhicules hors d'usage	512 t	0 t	512 t
Textiles	29 t	138 t	167 t
Rejets des centres de tri	0 t	150 t	150 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	n.d.	n.d.	12 t
Encombrants métalliques	213 t	49 t	262 t
Encombrants non-métalliques	0 t	33 t	33 t
Résidus ultimes	0 t	24 t	24 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>1 897 t</b>	<b>3 070 t</b>	<b>4 967 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>1 749 t</b>	<b>2 961 t</b>	<b>4 710 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	901 t mh	0 t mh	901 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>901 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>901 t mh</b>
<b>TOTAL boues, estimé par l'outil</b>	<b>375 t mh</b>	<b>526 t mh</b>	<b>901 t mh</b>

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Papier et Carton	797 t	526 t	1 323 t
Métal	64 t	72 t	137 t
Plastique	66 t	267 t	333 t
Verre	39 t	89 t	128 t
<b>Total</b>	<b>967 t</b>	<b>954 t</b>	<b>1 921 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	307 t	93 t	401 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	706 t	706 t
↻ Résidus verts (t/an)	0 t	75 t	75 t
↻ Résidus alimentaires	0 t	522 t	522 t
↻ Autres résidus organiques	0 t	109 t	109 t
<b>Total</b>	<b>307 t</b>	<b>799 t</b>	<b>1 106 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Plastiques agricoles	0 t	17 t	17 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	132 t	132 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	352 t	352 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>501 t</b>	<b>501 t</b>

## RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	<b>Éliminé</b>
Résidus ultimes	67 t

## TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	797 t	526 t	1 323 t
Métal	64 t	72 t	137 t
Plastique	66 t	267 t	333 t
Verre	39 t	89 t	128 t
Industries de transformation agroalimentaire	307 t	93 t	401 t
Résidus verts (t/an)	0 t	75 t	75 t
Résidus alimentaires	0 t	522 t	522 t
Autres résidus organiques	0 t	109 t	109 t
Plastiques agricoles	0 t	17 t	17 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	132 t	132 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0 t	352 t	352 t
Résidus ultimes	0 t	67 t	67 t
<b>TOTAL</b>	<b>1 274 t</b>	<b>2 321 t</b>	<b>3 595 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>1 143 t</b>	<b>2 304 t</b>	<b>3 447 t</b>



**RÉSIDUS DE CRD**

(Données de l'outil)

	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
<b>Agrégats</b>	<b>3 588 t</b>	<b>221 t</b>	<b>3 809 t</b>
<b>Non-agrégats :</b>	<b>1 130 t</b>	<b>874 t</b>	<b>2 004 t</b>
↻ <b>Bois de construction</b>	850 t	471 t	1 322 t
↻ <b>Gypse</b>	8 t	216 t	224 t
↻ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	272 t	0 t	272 t
↻ <b>Autres</b>	0 t	187 t	187 t
<b>Total</b>	<b>4 718 t</b>	<b>1 095 t</b>	<b>5 813 t</b>

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	3 588 t	221 t	3 809 t
<b>Gypse</b>	8 t	216 t	224 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	272 t	0 t	272 t
<b>Autres</b>	0 t	187 t	187 t
<b>Bois de construction</b>	850 t	471 t	1 322 t
<b>TOTAL</b>	<b>4 718 t</b>	<b>1 095 t</b>	<b>5 813 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>4 468 t</b>	<b>1 276 t</b>	<b>5 744 t</b>

# Résultats globaux - La Haute-Gaspésie

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>PAPIER/CARTON</b>	1 541 t	728 t	2 269 t
<b>MÉTAL</b>	111 t	141 t	252 t
<b>PLASTIQUE</b>	183 t	499 t	682 t
<b>VERRE</b>	234 t	145 t	379 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	349 t	2 905 t	3 254 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	4 718 t	1 095 t	5 813 t
<b>PLASTIQUES AGRICOLES</b>	0 t	17 t	17 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	0 t	12 t	12 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	754 t	854 t	1 608 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>		91 t	91 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>7 890 t</b>	<b>6 486 t</b>	<b>14 376 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	901 t mh	0 t mh	901 t mh



## Contenants consignés 2019

<b>VENTE</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	25 207	0,00299	32,7
Plastique	6 790	0,00081	8,8
Verre	34 508	0,00409	44,8
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>86,3</b>

<b>RÉCUPÉRATION</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	17 767	0,00211	23,0
Plastique	4 441	0,00053	5,8
Verre	20 499	0,00243	26,6
<b>Total</b>	<b>42 707</b>		<b>55,4</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>



Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
<b>La Haute-Gaspésie</b>	14 746	73	182	-	15 001	<b>157,29</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>



## ANNEXE 7 — PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET								
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)
<b>Orientation 1: Sensibiliser les élus, les acteurs du milieu et la population à la gestion des matières résiduelles</b>																									
Assurer la coordination, le suivi de l'application du PGMR et la reddition des comptes tout en impliquant les parties prenantes	1	Déployer un programme de formation à la GMR destiné aux élus et à la direction des municipalités	- Ateliers de travail sur des enjeux spécifiques - Points d'information en GMR durant les rencontres du Conseil de la MRC ou des conseils municipaux - Formations à l'intention des directeurs généraux ou des directeurs de services	- Nombre d'ateliers et de formations données - Nombre d'élus et de membres de la direction participant aux ateliers et formations - Nombre de municipalités ayant des points d'information GMR durant leurs séances	●	●	●	●							◇	●	2023	2	10 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	10	10	10 000 \$





OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE						RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET								
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres		Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)	COÛT TOTAL
	2	Créer une table permanente regroupant des acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, municipalités, grands générateurs, OBNL)	- Identification des intervenants et invitations - Organisation de rencontres avec des enjeux précis à discuter - Suivi des actions discutées	- Nombre de rencontres de la Table - Taux de participation aux rencontres - Nombre d'actions proposées pour faciliter la mise en œuvre du PGMR	●	●	●	●					◇	●	●	2024	6	0 \$	0 \$	40 000 \$	6 667 \$	870	10	40 000 \$		
	3	Produire et diffuser annuellement le bilan des services GMR (performance, coûts, revenus)	- Publication de la performance de la MRC dans les médias locaux, le site Internet et les réseaux sociaux - Tenue d'événements publics (conférences, kiosques, etc.) concernant la performance en GMR et l'état de mise en œuvre du PGMR	- Nombre de publications (articles, sites Internet, médias sociaux, etc.) concernant la performance en GMR - Nombre d'événements concernant la performance GMR et le PGMR - Nombre de consultations des astuces de réduction à la source	●	●	●	●	●				◇			2024	6	30 000 \$	5 000 \$	13 800 \$	2 300 \$	300	0	43 800 \$		

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne
Inciter la population à améliorer ses pratiques afin d'atteindre, entre autres, 75% de récupération des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028	4	Sensibiliser la population aux volets importants de la gestion des matières résiduelles	- Campagne de sensibilisation au tri à la source et aux matières acceptées dans le bac de recyclage - Campagne d'information concernant les matières acceptées aux écocentres et le mode de fonctionnement de ces installations	- Nombre de publications (articles, site Internet, médias sociaux, etc.) concernant le tri à la source et les écocentres - Nombre d'événements de sensibilisation (ateliers dans les écoles, kiosques d'information, entrevues aux médias)	●	●	●	●		●	◇				2024	3	24 000 \$	8 000 \$	6 900 \$	2 300 \$	150	0	30 900 \$
<b>Sous-total Orientation 1</b>																	64 000 \$	9 100 \$	60 700 \$	8 700 \$	1 330	20	124 700 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE		BUDGET							
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)	COÛT TOTAL
<b>Orientation 2 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>																									
Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation afin de réduire de 10% la quantité de matières éliminées d'ici 2029	5	Offrir à prix réduit au moins un nouveau produit réutilisable ou écologique	- Subvention à l'achat des couches lavables et des produits d'hygiène durables - Subvention à l'achat des composteurs domestiques - Subvention à l'achat d'autres produits écologiques (ex.: sacs à sandwiches réutilisables)	- Nombre du subventions accordées par municipalité - Montant des subventions accordées par municipalité	●			●						●	◇		2023	7	63 000 \$	9 000 \$	51 500 \$	7 400 \$	280	840	114 500 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◊) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne
	6	Restreindre l'utilisation des produits à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de la vente et de la distribution de sacs à usage unique sur le territoire (MRC et municipalités)</li> <li>- Développement d'un règlement modèle pour les municipalités (MRC)</li> <li>- Approvisionnement en eau potable dans les édifices municipaux (fontaines à eau ou abreuvoir) et interdiction des bouteilles d'eau jetables (MRC et municipalités)</li> <li>- Acquisition de vaisselle réutilisable pour les salles d'employés des édifices municipaux (municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant la vente et la distribution de sacs à usage unique</li> <li>- Nombre de municipalités interdisant la distribution de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux</li> <li>- Nombre d'édifices municipaux donnant accès à de la vaisselle réutilisable</li> </ul>	●	●	●	●	●	●	◊	●			2025	5	90 000 \$	18 000 \$	36 800 \$	7 360 \$	630	170	126 800 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET								
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)
	7	Mettre en place des activités de réemploi et des ateliers de réparation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des «Réparathon» ou des «café-réparation»</li> <li>- Aménagement d'espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres</li> <li>- Redistribution de compost, de feuilles mortes, de copeaux de bois et de bois de construction par les écocentres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'événements de réparation organisés</li> <li>- Nombre d'articles réparés</li> <li>- Nombre d'écocentres ayant une zone de réemploi</li> <li>- Nombre d'articles vendus à prix modique dans les zones de réemploi</li> <li>- Nombre d'activités de redistribution menées par les écocentres</li> </ul>	●			●	●	●			●	◇	●	●	2025	2	180 000 \$	90 000 \$	99 400 \$	49 700 \$	2020	80	279 400 \$
<b>Sous-total Orientation 2</b>															333 000 \$	47 600 \$	187 700 \$	26 800 \$	2 930	1 090	520 700 \$				



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◊) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET								
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)
	9	Consolider la collecte en bacs bruns pour les résidences et les ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un mécanisme de coordination entre la MRC, les municipalités et les gestionnaires de la plateforme de compostage</li> <li>- Vérifications des paramètres de la collecte et ajustements, s'il y a lieu</li> <li>- Suivi de la qualité des travaux de l'entrepreneur de collecte</li> <li>- Mise à jour du calendrier de collecte, selon le besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de collecte établis: secteurs de collecte, équipement requis, coordination des activités</li> <li>- Conditions d'appel d'offres assurant une saine compétition entre transporteurs potentiels et la qualité du service pour la population et les ICI</li> <li>- Diffusion d'un calendrier assurant la coordination des activités de collecte et l'information de la population</li> </ul>	●	●		●			●			◊	●	●	2023	2	0 \$	0 \$	119 600 \$	59 800 \$	1 170	390	119 600 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◊) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE		BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)
	10	Maintenir les programmes de sensibilisation et de gestion des résidus verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la gestion in situ des résidus verts (herbicyclage et feuillicyclage) par la diffusion de fiches et de capsules informatives</li> <li>- Acceptation des résidus verts aux écocentres et mise sur pied de points de dépôts temporaires</li> <li>- Octroi d'un seul bac brun de 240 L par résidence pour limiter la quantité de résidus verts mis à la collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions dans les médias ou auprès des citoyens (éco-patrouille) pour encourager l'herbicyclage et le feuillicyclage</li> <li>- Quantité de résidus verts acceptés dans les écocentres ou les points de dépôt, et taux de recyclage</li> <li>- Mise en application de la règle du bac brun unique pour chaque adresse</li> </ul>	●			●	●	●			◊	●		2023	7	2 000 \$	300 \$	164 200 \$	23 500 \$	3 750	50	166 200 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne
Recycler 100% des boues municipales	11	Améliorer la gestion des fosses septiques sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des fosses septiques sur le territoire (MRC et municipalités)</li> <li>- Exigence pour les citoyens de fournir une preuve de vidange de leur fosse à la municipalité (municipalité)</li> <li>- Projet pilote de gestion municipale des vidanges de fosses septiques dans un secteur (MRC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de fosses septiques identifiées par municipalité</li> <li>- Nombre de ménages non raccordés aux égouts ayant fourni une preuve de vidange par municipalité</li> <li>- Mise en place de la gestion des fosses septiques par la municipalité pour un secteur</li> </ul>	●			●	●	●	●	●	◇	●	2026	4	0	0	48 800 \$	12 200 \$	510	500	48 800 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◊) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET						
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne
	12	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	- Mesurer et planifier la vidange des boues aérés - Faire effectuer la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues	- Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés - Taux de recyclage des boues de stations d'épuration et des boues de fosses septiques	●	●	●	●	●	●	◊	●	2023	7	190 700 \$	27 200\$	19 300 \$	2 760 \$	0	30	210 000 \$		
<b>Sous-total Orientation 3</b>															243 100 \$	34 700 \$	397 900 \$	56 900 \$	6 150	1 100	641 000 \$		

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE		BUDGET							
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)	COÛT TOTAL
<b>Orientation 4: Améliorer la performance en GMR du secteur des ICI et des générateurs de résidus de CRD</b>																									
Offrir un accompagnement à tous les ICI ainsi qu'aux citoyens et aux entreprises qui génèrent des résidus de CRD	13	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les ICI	- Diffusion des résultats et des recommandations de la caractérisation des ordures municipales auprès des ICI assimilables - Interventions des agents de l'éco-patrouille auprès des ICI - Récupération d'aliments encore comestibles dans les supermarchés par des organismes d'entraide	- Nombre d'ICI ou d'organismes les représentant ayant reçu l'information - Nombre d'interventions d'agents de l'éco-patrouille auprès d'ICI - Quantité d'aliments récupérés par les organismes d'entraide		●		●		●				◇	●		2025	3	5 000 \$	1 700 \$	6 900 \$	2 300 \$	150	10	11 900 \$

OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)	PÉRIODE		BUDGET									
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi		Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)	Nombre d'heures internes (municipalités)
	14	Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD dans les ordures, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD	- Caractérisation des résidus de CRD des citoyens et des ICI - Diffusion des résultats et des recommandations de la caractérisation des résidus de CRD auprès des citoyens et des ICI concernés - Suivi de la performance des citoyens et des ICI	- Octroi du mandat de caractérisation à une entreprise ou un organisme - Nombre d'interventions pour diffuser les résultats de la caractérisation auprès des citoyens et des ICI (médias, réseaux sociaux, etc.) - Quantité annuelle de résidus de CRD récupérés et taux de récupération	●	●	●	●	●		●	●		◇	●	●	2026	4	20 000 \$	5 000 \$	12 900 \$	3 200 \$	500	120	32 900 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE						RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)	PÉRIODE	BUDGET								
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation			MRC	Municipalités	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne
	16	Étudier les options de tarification selon le taux de résidus de CRD récupérés	Examen des avantages et inconvénients d'une tarification plus élevée à l'écocentre pour les remorques ou les conteneurs de résidus de CRD non triés	- Quantités respectives de résidus CRD triés ou non-triés apportés à l'écocentre - Publication de l'analyse des avantages et inconvénients	●	●	●	●	●	●			◇	●		2027	3	0 \$	0 \$	11 000 \$	3 700 \$	200	40	11 000 \$
<b>Sous-total Orientation 4</b>																	30 000 \$	4 300 \$	60 200 \$	8 600 \$	1 220	430	<b>90 200 \$</b>	
<b>Orientation 5: Harmoniser et bonifier les pratiques municipales en GMR</b>																								
Assurer la coordination, le suivi de l'application du PGMR et la reddition des comptes tout en impliquant les parties prenantes	17	Adopter un règlement concernant les matières interdites dans les bacs ou les conteneurs à déchets	- Campagne d'information concernant les objectifs et le contenu du règlement - Mise en vigueur du règlement - Suivi de l'application du règlement par les éco-patrouilles et les inspections municipales	- Nombre d'événements de sensibilisation du public aux interdictions prévues dans le règlement (pas de matières recyclables, de matières organiques, d'encombrants, de résidus de CRD ni de RDD dans les déchets)	●	●	●	●	●	●			◇	●		2026	4	5 000 \$	1 300 \$	18 400 \$	4 600 \$	400	20	23 400 \$



OBJECTIFS	NUMÉRO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SEC-TEURS D'INTER-VENTION			TYPE DE MESURE					RESPON-SABLE (◇) ET COLLA-BORATEUR (●)			PÉRIODE	BUDGET							
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités		Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	Nombre d'heures – Interne (Coordination MRC)
	19	Établir une stratégie de gestion des débris après-sinistre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portrait des sinistres pouvant survenir sur le territoire</li> <li>- Identification des modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière</li> <li>- Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parties prenantes ayant pris connaissance du portrait (gestionnaires municipaux, intervenants d'urgences, etc.)</li> <li>- Nombre de filières de récupération identifiées pour les débris après-sinistre</li> <li>- Nombre d'événements d'ISÉ concernant la récupération pour les débris après-sinistre</li> </ul>	●	●	●	●	●	●	●	●	◇	●		2026	1			16 100 \$	16 100 \$	350	20	16 100 \$
<b>Sous-total Orientation 5</b>															5 000 \$	700 \$	55 200 \$	7 900 \$	1 250	40	<b>60 200 \$</b>			
<b>Grand total</b>															<b>675 100 \$</b>	<b>96 400 \$</b>	<b>761 700 \$</b>	<b>108 800 \$</b>	<b>12 880</b>	<b>2 680</b>	<b>1 436 800 \$</b>			





## ANNEXE 8 — SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES — MRC</b>									
1	Déployer un programme de formation à la GMR destiné aux élus et à la direction des municipalités	5 000 \$	5 000 \$						<b>10 000 \$</b>
2	Créer une table permanente regroupant des acteurs intéressés par la GMR (chambre de commerce, municipalités, grands générateurs, OBNL)		6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	6 667 \$	<b>40 000 \$</b>
3	Produire et diffuser annuellement le bilan des services GMR (performance, coûts, revenus)		7 300 \$	7 300 \$	7 300 \$	7 300 \$	7 300 \$	7 300 \$	<b>43 800 \$</b>
4	Sensibiliser la population aux volets importants de la gestion des matières résiduelles		10 300 \$	10 300 \$	10 300 \$				<b>30 900 \$</b>
5	Offrir à prix réduit au moins un nouveau produit réutilisable ou écologique	16 357 \$	16 357 \$	16 357 \$	16 357 \$	16 357 \$	16 357 \$	16 357 \$	<b>114 500 \$</b>
6	Restreindre l'utilisation des produits à usage unique			25 360 \$	25 360 \$	25 360 \$	25 360 \$	25 360 \$	<b>126 800 \$</b>
7	Mettre en place des activités de réemploi et des ateliers de réparation sur le territoire			139 700 \$	139 700 \$				<b>279 400 \$</b>
8	Déployer un plan de communication afin d'améliorer la performance de la collecte des MO	48 200 \$	48 200 \$						<b>96 400 \$</b>
9	Consolider la collecte en bacs bruns pour les résidences et les ICI assimilables	59 800 \$	59 800 \$						<b>119 600 \$</b>
10	Maintenir les programmes de sensibilisation et de gestion des résidus verts	23 743 \$	23 743 \$	23 743 \$	23 743 \$	23 743 \$	23 743 \$	23 743 \$	<b>166 200 \$</b>
11	Améliorer la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire				12 200 \$	12 200 \$	12 200 \$	12 200 \$	<b>48 800 \$</b>
12	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	29 960 \$	29 960 \$	29 960 \$	29 960 \$	29 960 \$	29 960 \$	29 960 \$	<b>210 000 \$</b>
13	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi personnalisé pour les ICI			3 967 \$	3 967 \$	3 967 \$			<b>11 900 \$</b>



No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
14	Réaliser une étude de caractérisation des résidus de CRD dans les ordures, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD				8 225 \$	8 225 \$	8 225 \$	8 225 \$	<b>32 900 \$</b>
15	Sensibiliser citoyens et les ICI aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD			11 467 \$	11 467 \$	11 467 \$			<b>34 400 \$</b>
16	Étudier les options de tarification selon le taux de résidus de CRD récupérés					3 667 \$	3 667 \$	3 667 \$	<b>11 000 \$</b>
17	Adopter un règlement concernant les matières interdites dans les bacs ou les conteneurs à déchets				5 850 \$	5 850 \$	5 850 \$	5 850 \$	<b>23 400 \$</b>
18	Optimiser les partenariats de la MRC avec les fournisseurs de services en GMR		3 450 \$	3 450 \$	3 450 \$	3 450 \$	3 450 \$	3 450 \$	<b>20 700 \$</b>
19	Établir une stratégie de gestion des débris après-sinistre				16 100 \$				<b>16 100 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>183 100 \$</b>	<b>210 800 \$</b>	<b>278 300 \$</b>	<b>320 600 \$</b>	<b>158 200 \$</b>	<b>142 800 \$</b>	<b>142 800 \$</b>	<b>1 436 800 \$</b>



## ANNEXE 9 : REVENUS ESTIMÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	Valeur de départ	2023 *	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Redistribution de la redevance à l'élimination	88 621 \$ (2015)	103 834 \$	105 910 \$	108 029 \$	110 189 \$	112 393 \$	114 641 \$	116 934 \$	771 929 \$
Compensation ou remboursement pour les frais de collecte sélective	369 730 \$ (2020)	377 125 \$	384 667 \$	266 032 \$	271 353 \$	276 780 \$	282 315 \$	287 962 \$	2 146 233 \$
<i>Collecte et transport</i>	250 688 \$	255 702 \$	260 816 \$	266 032 \$	271 353 \$	276 780 \$	282 315 \$	287 962 \$	1 900 959 \$
<i>Tri et conditionnement</i>	119 042 \$	121 423 \$	123 851 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	245 274 \$
<b>Total de la redistribution de la redevance et du remboursement des coûts de collecte sélective **</b>	<b>458 351 \$</b>	<b>480 958 \$</b>	<b>490 577 \$</b>	<b>374 061 \$</b>	<b>381 542 \$</b>	<b>389 173 \$</b>	<b>396 956 \$</b>	<b>404 895 \$</b>	<b>2 918 162 \$</b>

\* L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

\*\* Ce tableau ne comprend pas les revenus découlant de compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

